

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE: FRANCE ET OUTRE-MER: 22 NF; ETRANGER: 40 NF

(Compte chèque postal 9063 13. Paris)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIS, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 9 Novembre 1961.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1962 (2^e partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4139).

Art. 24 et 25.

Crédits militaires.

M. Messmer, ministre des armées.

Section commune.

MM. Dorey, rapporteur spécial; Le Theule, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale; Voilquin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale; Halbout, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale.

MM. Paul Reynaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan; Bergasse, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

MM. Rieunaud, Schmitt, Villon, Raphaël-Leygues, Bellec.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 4160).

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (2 l.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1962 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436-1445).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement et commissions, 11 heures;

Groupe de l'union pour la nouvelle République, 3 heures 40 minutes;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 20 minutes;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 30 minutes;

Groupe socialiste, 1 heure 10 minutes;

Groupe du regroupement national pour l'unité de la République, 2 heures 15 minutes.

Le groupe de l'entente démocratique et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

[Articles 24 et 25.]

CREDITS MILITAIRES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 24 et 25.

Je me permets de signaler à l'Assemblée que l'ordre du jour est très chargé. Je fais donc appel à la compréhension des orateurs, y compris les rapporteurs, pour que le débat se déroule dans les meilleures conditions et je les en remercie à l'avance.

La parole est à M. le ministre des armées. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Mesdames, messieurs, le projet de budget qui vous est soumis prévoit que les dépenses des armées s'élèveront en 1962 à 17.274 millions de nouveaux francs, en augmentation de 456 millions par rapport au budget primitif de 1961.

Cet accroissement est le fait des dépenses de fonctionnement inscrites au titre III, en augmentation de 595 millions par rapport à l'année en cours, alors que les dépenses d'équipement, inscrites, au titre V, marquent une diminution de 139 millions.

Nous avons donc le droit de parler de stabilité, puisque nous n'enregistrons d'une année à l'autre qu'une progression des dépenses militaires de l'ordre de 2,7 p. 100, assez faible et très inférieure à la progression simultanée de l'ensemble des dépenses publiques.

Cette stabilité globale recouvre des mouvements intérieurs normaux et parfois même nécessaires dans une vaste collectivité à laquelle ses missions imposent la mobilité, et qui est très liée dans son équipement au progrès rapide des techniques. Ce sont ces mouvements que je décrirai maintenant, sans entrer toutefois dans le détail, me réservant de le faire lorsque je répondrai aux questions qui me seront posées par les orateurs.

Les effectifs budgétaires des armées seront en 1962 de 1.008.791 officiers, sous-officiers et hommes de troupe, en diminution de 23.838 unités par rapport à 1961. Dans cette masse, les effectifs de la marine et de l'armée de l'air restent stables alors que l'armée de terre, la plus nombreuse il est vrai, accuse une réduction de près de 24.000 hommes, qui s'analyse en deux parts sensiblement égales mais de nature très différente.

Une part, exactement 12.252 hommes, intéresse les forces terrestres stationnées outre-mer et représente la perte d'effectifs autochtones des troupes de marine, consécutive aux transferts réalisés en 1961 au profit des armées nationales des nouveaux Etats indépendants africains, conformément aux accords passés avec la France.

Les effectifs des forces terrestres stationnées outre-mer sont ainsi ramenés de 67.842 à 55.590 hommes.

L'autre part de la réduction, exactement 11.689 hommes, correspond à la diminution prévue de la durée du service militaire, ramenée de 27 mois 5 jours, sa durée actuelle, à 26 mois 10 jours en 1962.

Nul ne sera étonné de m'entendre dire que cette réduction ne deviendra effective que si la situation internationale et, d'abord, l'évolution de la crise de Berlin le permet.

C'est pour faire face à cette crise que nous avons décidé, dès le début du second semestre 1961, de renforcer, comme nos alliés, nos moyens militaires en Europe. Nous avons ainsi transféré deux divisions d'Algérie vers l'Est de la France et nous avons sensiblement accru nos moyens terrestres et aériens stationnés en Allemagne.

J'en terminerai avec les effectifs en signalant l'augmentation des effectifs de la gendarmerie qui passeront de 62.077 à 63.959 officiers et gendarmes, si nos propositions sont approuvées, comme je l'espère, puisque cet effort répond aux vœux d'une grande partie de cette Assemblée.

A ce million d'hommes qui servent la France sous les drapeaux, quelle situation matérielle réservons-nous ? L'augmentation qui a été votée l'an dernier par le Parlement des primes d'alimentation et de chauffage a permis, en 1961, une amélioration des conditions de vie de la troupe, surtout en Algérie et au Sahara.

Le projet de budget pour 1962 reconduit les taux de la prime de chauffage et d'éclairage, prévoit une très légère augmentation de la prime d'alimentation et une augmentation sensible, d'environ 10 p. 100, de la masse des dépenses diverses et d'instruction

qui est consacrée pour la plus grande part, je le rappelle, au bien-être de la troupe.

Je signale aussi que des tenues de drap de meilleure qualité et de meilleure coupe seront distribuées progressivement à l'armée de terre pendant l'année 1962.

Pour les cadres, l'année 1961 a marqué un net progrès de leur situation, grâce à la revalorisation de la condition militaire dont la première tranche, qui élève le classement hiérarchique de tous les grades d'officiers et de la plupart des sous-officiers et qui accélère l'avancement des sous-officiers, a pris effet le 1^{er} juillet dernier ; la seconde tranche devant entrer en vigueur à partir du 1^{er} juillet 1962.

Cet effort était indispensable en raison des difficultés que nous rencontrons pour recruter et plus encore pour garder au service de l'Etat pendant la durée normale d'une carrière les cadres militaires, notamment les sous-officiers.

Le développement rapide dans les armées des techniques les plus avancées nous impose une formation de plus en plus complexe et de plus en plus coûteuse de nos cadres. En même temps, l'expansion industrielle de la France appelle ces cadres et surtout les spécialistes vers des activités civiles beaucoup mieux rémunérées. Chacun sait que les officiers marins et les sous-officiers de l'air, surtout les mécaniciens, les électriciens, les électroniciens rengagent rarement après l'expiration de leur premier contrat. Quant à l'armée de terre, elle perd depuis trois ans plus de 2.000 sous-officiers par an.

Seule une revalorisation générale de la condition militaire pouvait porter remède à cette situation. Je n'exposerai pas le détail de cette revalorisation longtemps attendue et que mes prédécesseurs n'avaient cessé de réclamer en vain depuis 1948. Dans les commissions d'abord, devant l'Assemblée ensuite au mois de juillet dernier, à l'occasion de la discussion du premier collectif de 1961, de longs débats ont permis au Gouvernement d'exposer ses intentions, traduites depuis par trois décrets des 6 et 9 septembre en même temps que le Parlement a pu faire connaître sans équivoque son sentiment. Il est vrai que cette situation n'est pas restée inaperçue, que les sous-officiers anciens, adjudants-chefs et adjudants ou assimilés n'ont bénéficié d'aucune revalorisation, en raison des lourdes incidences qui en seraient résultées sur les retraites.

Pour redresser cette situation, j'ai mis à l'étude, avec M. le ministre des finances et des affaires économiques et M. le secrétaire d'Etat aux finances, la création, au profit de ces sous-officiers, d'une indemnité compensatrice correspondant à l'augmentation de solde accordée à leurs camarades.

Mais cette insuffisance, en voie d'être réparée, ne peut pas faire oublier l'importance matérielle et morale des mesures intervenues et à intervenir.

Matériellement, ce reclassement, qui représentait 62 millions de nouveaux francs en 1961, s'inscrit pour 184 millions de nouveaux francs au projet de budget de 1962 et prendra plein effet en 1963, avec 244 millions de nouveaux francs.

S'ajoutant aux mesures qui intéressent l'ensemble de la fonction publique et qui s'appliquent naturellement aux militaires de carrière, la revalorisation de la fonction militaire, en 1961 et 1962, est donc substantielle.

Moralement, elle constitue le redressement de l'erreur commise en 1948 dans la fixation des soldes militaires. Cette erreur n'est pas sans précédent au lendemain d'une guerre, alors que l'effort de défense se relâche et compte tenu du fait que les militaires n'ont pas, comme les fonctionnaires civils, des syndicats pour les défendre.

La revalorisation répare donc une injustice et ceux qui en bénéficient en sont dignes, nous le savons tous. Depuis plus de vingt ans nos cadres d'active n'ont cessé de combattre sous tous les climats et dans tant de guerres ! Beaucoup ont trouvé la mort, presque tous en ont rapporté blessures, maladies, déceptions. Le cœur parfois lourd, ils continuent de faire leur devoir, leur devoir difficile, avec discipline et dans la conscience des intérêts supérieurs de la patrie.

Le Gouvernement leur en porte témoignage, la nation et ses représentants leur en doivent reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Après avoir parlé du personnel, j'en viens maintenant aux problèmes de matériel. L'année 1962 sera la troisième année du plan de modernisation de notre armement, plan qui a pris effet à partir du 1^{er} janvier 1960 et dont les dispositions principales font l'objet de la loi de programme longuement débattue dans cette enceinte il y a tout juste un an.

Conformément à la loi, un rapport a été distribué sur les réalisations des années 1960 et 1961. On peut dire en résumé que les types de matériel à construire ont été choisis ou sont sur le point de l'être, que les fabrications ont été lancées aux dates prévues mais que l'entrée en service de certains matériels nouveaux a été retardée de quelques mois par des mises au point nécessaires.

Je souligne seulement la qualité de notre armement moderne qui répond à nos espoirs. Nous en avons pour preuve l'appréciation des utilisateurs et peut-être plus encore les commandes étrangères de matériel militaire que nous recevons chaque année.

En 1959, les commandes étrangères de matériel militaire passées en France avaient représenté une valeur de 892 millions de nouveaux francs ; en 1960, elles se sont élevées à 1.573 millions de nouveaux francs et, pour les neuf premiers mois de 1961, elles atteignent 1.862 millions de nouveaux francs, c'est-à-dire plus du double en neuf mois de 1961 que pendant toute l'année 1959.

En 1962, conformément au plan, la tranche navale sera principalement composée d'une frégate lance-engins, de deux bâtiments logistiques et de plusieurs bâtiments moins importants jaugeant au total 23.700 tonnes.

Nous étudions actuellement et nous proposerons au Parlement, sans doute en cours d'année, un programme supplémentaire permettant d'assurer une logistique navale aux troupes de marine dont la transformation en force mobile d'intervention va commencer.

L'aéronautique navale, dont l'entrée en service du porte-avions *Clemenceau* et les essais du *Foch* imposent la modernisation, recevra plus de cinquante avions nouveaux, tous de construction française.

En même temps, le nombre trop élevé des types d'appareils sera réduit par la condamnation de matériels anciens, presque tous étrangers.

Dans l'armée de l'air, la modernisation des forces aériennes sera poursuivie en 1962, grâce à d'importantes livraisons de Mirage III des types C, B et R dont les premiers appareils de série sont entrés en escadre au cours du second semestre de cette année.

Pour honorer nos engagements en cas d'aggravation de la crise de Berlin, nous étudions la possibilité d'achat d'un petit nombre d'appareils de transport lourd dont nous ne disposons pas et dont la construction n'est pas prévue en France au cours des prochaines années.

Le programme de construction d'appareils nouveaux suit son cours normal.

Le patrouilleur *Atlantic* vient de faire son premier vol. Nous attendons en 1962 les essais du prototype de l'avion de transport *Transall* que nous construisons avec la République fédérale allemande et dont nous avons décidé en commun de lancer immédiatement après le premier vol une présérie de six appareils. Nous attendons également en 1962 le premier vol de l'avion de combat à décollage vertical *Balzac*, ainsi que la présérie puis la série de l'hélicoptère lourd *Frelon*.

Pour l'armée de terre, les fabrications prévues en 1962, dont nous vous demanderons, dans la deuxième loi de finances rectificative, d'autoriser l'accélération, portent : en premier lieu sur des véhicules blindés de combat ou de transport des séries A.M.X. et A.M.L., dont près de cinq cents seront construits pour nos unités ; ensuite sur des véhicules de servitude, dont nous commanderons plus de vingt-trois mille, appartenant à quatre types principaux, dont trois sont déjà choisis et dont le quatrième sera choisi dans quelques mois ; enfin sur des appareils de transmissions et des matériels électroniques, notamment des radars de surveillance du sol, dont les essais en Algérie pendant l'année 1961 ont été très satisfaisants.

L'ensemble de ces fabrications, s'ajoutant aux commandes passées en 1961 et dont la livraison a déjà commencé, permettra d'assurer avant la fin de 1962 la modernisation des grandes unités de l'armée de terre stationnées en Allemagne, conformément à l'engagement que j'avais pris devant vous l'an dernier.

Le seul matériel terrestre majeur pour lequel aucune décision définitive n'est encore intervenue est le char moyen. Une présérie de sept chars a été commandée et sa construction sera achevée dans le courant de 1962, permettant ainsi, pendant l'automne et l'hiver suivants, des essais en commun avec les chars allemands en vue du choix d'un même type de char pour les deux armées.

L'accélération des fabrications en 1961 a accru la consommation des crédits de paiement.

C'est ainsi que les reports prévus de 1961 sur 1962 sont actuellement évalués à environ un milliard de nouveaux francs, alors que les reports de 1960 sur 1961 avaient été de 1.571 millions de nouveaux francs. Les progrès sont donc nets.

Ils ne sont pas tels, toutefois, qu'ils rendent vraisemblable la consommation en 1962 de la totalité des crédits de paiement prévus à la loi de programme pour 1962 augmentés des reports dont je viens d'indiquer le chiffre possible. Aussi le projet de budget, qui maintient intégralement les autorisations de programmes inscrites au plan, fait-il apparaître une réduction des crédits de paiement de 798 millions par rapport aux prévisions du même plan.

Il va sans dire que cette réduction sera nécessairement compensée par une augmentation égale des crédits aux budgets des années 1963 et 1964.

Quant aux opérations inscrites dans la loi sous la rubrique « Études spéciales », et qui intéressent principalement l'armement nucléaire et les engins balistiques, elles seront poursuivies et développées en 1962.

Je n'apprendrai rien à personne en disant que ces opérations avaient été critiquées l'année dernière alors que nous présentions à l'Assemblée la loi de programme. Ces critiques avaient été plus politiques que militaires, et certains orateurs avaient accusé le Gouvernement de se lancer dans une entreprise au moins inutile puisqu'une force atomique de l'O. T. A. N. était, disait-on, en projet.

D'autres voyaient dans notre volonté de doter les armées françaises d'un armement nucléaire national une cause de désagrégation de nos alliances.

Ces sombres pronostics n'ont pas été confirmés par les faits. La force nucléaire de l'O. T. A. N. n'a jamais vu le jour, et les dossiers où elle est enfermée sont pour longtemps, sans doute, classés aux archives. Quant à l'alliance atlantique, chacun peut constater qu'elle est aussi solide aujourd'hui que l'an dernier et que notre participation y est renforcée.

M. Jean-Paul Paléwski. Elle est même plus solide.

M. le ministre des armées. Dans le même temps, la préparation de notre armement nucléaire a continué au rythme prévu et les travaux d'essais et de construction de notre engin balistique stratégique sont en avance sur le programme établi.

Je erois donc pouvoir affirmer que notre politique d'armement est bonne.

On m'opposera qu'elle est coûteuse. Mais tous les grands efforts sont coûteux. L'essentiel est qu'ils aboutissent.

Sous ce rapport, je pense que le projet de budget pour l'année 1962 est sur le bon chemin, car il marque un progrès, encore insuffisant mais significatif, dans l'évolution de nos armées vers la modernisation et vers une véritable défense nationale aussi nécessaire à notre pays qu'utile à ses alliés.

Votre vote à la fin de ce débat exprimera, j'en suis sûr, la volonté de l'Assemblée nationale de maintenir et de renforcer, puisqu'il le faut, la puissance des armes de la France. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Section commune.

M. le président. Nous commençons par l'examen de la section commune.

La parole est à M. Dorey, rapporteur spécial pour la section commune. (*Applaudissements.*)

M. Henri Dorey, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intention n'est point d'analyser dans le détail les crédits militaires qui nous sont demandés dans le projet de loi de finances de 1962.

Mon rapport a été publié ainsi que ceux de mes collègues rapporteurs des différentes sections et vous trouverez dans ces rapports les précisions que vous pourriez souhaiter. Je voudrais limiter mes propos à quelques suggestions et à quelques inquiétudes retenues ou exprimées par votre commission des finances.

Dans mon rapport de l'an dernier sur l'exécution de la loi de programme militaire, j'ai appelé l'attention du Parlement et du Gouvernement sur la nécessité d'étudier de façon approfondie les rapports entre la politique militaire et la politique économique.

A cette fin, j'ai fait adopter un amendement, devenu l'article 3 de la loi de programme, obligeant le Gouvernement à déposer en annexe à la loi de finances un document fournissant des renseignements dans ce domaine.

Le rapport d'exécution fait état de quelques chiffres sur les incidences économiques de l'exécution de la loi de programme mais, ainsi que l'indique le rapport secret remis à vos rapporteurs spéciaux, les documents dont dispose le ministre des armées sont insuffisants.

Pour l'avenir, le délégué ministériel de l'armement a demandé l'aide de l'institut national de la statistique et des études économiques pour disposer sur chaque établissement d'Etat, entreprise nationale ou privée, d'un minimum d'informations économiques afin d'en faire faire périodiquement l'analyse et de dégager des synthèses.

Votre rapporteur ne peut que souhaiter l'aboutissement de ces travaux pour le budget de l'an prochain.

La charge budgétaire et économique de l'effort militaire que nombre de pays doivent consentir commence à inquiéter et les gouvernements et l'opinion publique de ces Etats.

Il convient de signaler que dans tous les pays, et en particulier dans les deux Grands qui se partagent le monde, des études économiques sont entreprises en vue de déterminer de quelle manière l'économie d'un pays peut absorber les dépenses de sa défense.

La *Revue française de sociologie* a jugé utile de consacrer un numéro spécial aux problèmes militaires dans lequel on trouve plusieurs articles concernant les rapports entre les dépenses de la défense et de l'économie.

En France, où c'est un lieu commun de dire que l'accroissement de la fiscalité est en général imputable au poids des dépenses militaires, il n'existe, sur ce problème, que des études fragmentaires.

Si l'on se souvient, par ailleurs, que l'efficacité de la défense est étroitement subordonnée à l'efficacité de l'économie, on comprendra que nous estimions nécessaire de demander la création auprès du ministre des armées d'un bureau de synthèse chargé de ces problèmes.

Avant d'examiner l'aspect général du budget, qu'il me soit permis à nouveau de souligner la brièveté des délais accordés au Parlement pour l'examen des projets de budget.

M. Paul Reynaud, président de la commission. Très bien !

M. Henri Dorey, rapporteur spécial. La situation avait été, l'an passé, particulièrement critique du fait de la priorité donnée au vote de la loi de programme sur le vote du budget.

Il n'y a pas eu, cette année, de difficulté comparable. De plus, le Gouvernement, je le souligne, a cherché à faciliter le travail des commissions par l'envoi accéléré des fascicules bleus, préalablement au dépôt du projet de loi de finances.

Malheureusement, les rapporteurs militaires ont été les moins privilégiés car les documents les intéressants sont parvenus dans les derniers et ils ont dû adresser leur questionnaire au ministre des armées avant d'avoir eu connaissance des mesures nouvelles.

Ainsi, malgré les efforts du Gouvernement, le travail ne s'est pas encore effectué dans l'aisance qui sied à l'exercice d'un contrôle parlementaire efficace.

Comme l'indiquait M. le ministre dans l'exposé qu'il vient de faire à la tribune, le plafond des crédits de paiement est fixé à 17.272 millions de nouveaux francs. Pour 1961, les moyens accordés aux forces armées se montaient, avec les crédits des lettres rectificatives et des arrêtés intervenus, à 17.091 millions de nouveaux francs. Pour l'instant, l'augmentation ressort donc à 179 millions de nouveaux francs, soit 1,5 p. 100.

D'ores et déjà ce pourcentage fait apparaître l'étroitesse de l'effort.

En effet, compte tenu de ce que 184 millions de nouveaux francs sont réservés pour la revalorisation, en année pleine, de la condition militaire sans parler des provisions pour des hausses de salaires, on ne voit pas quelles améliorations le budget de 1962 pourrait apporter à un potentiel militaire dont on a maintes fois déploré l'affaiblissement progressif.

Chaque année, votre rapporteur souligne l'importance des investissements consentis par ailleurs dans le domaine économique, dans l'équipement scolaire et scientifique du pays, dans

l'action sociale, sans jamais constater au profit des forces armées la contrepartie que justifierait l'insécurité continentale.

M. Alberi Voilquin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale. Très bien !

M. Henri Dorey, rapporteur spécial. Cette année encore, les mêmes remarques s'imposent. Bien plus, à un moment où le danger se précise, les budgets militaires font, en fait, les frais des efforts consentis, opportunément d'ailleurs, au profit d'autres départements ministériels.

Lors de son audition du 28 septembre 1961 devant la commission, le ministre des finances, n'a-t-il pas dit, commentant la majoration de 16 p. 100 des dépenses ordinaires civiles, laquelle dépasse la majoration de 8 p. 100 de l'ensemble des dépenses : « La compensation se trouve dans les dépenses militaires qui augmentent beaucoup moins ? ».

Au cours des années précédentes, la remarque a été faite que les budgets militaires s'analysaient en une reconduction des précédents, malgré les lourdes charges qui pèsent sur eux et malgré les dangers du proche avenir.

Si on les considère dans leur cadre national, il serait plus exact de dire qu'ils s'étiolaient progressivement et tous ceux qui me feront l'honneur de lire le tableau qui est dans mon rapport le constateront.

L'équipement des armées se trouve sacrifié au bénéfice de certains postes de fonctionnement. C'est là la première caractéristique à signaler. La deuxième a trait au chiffre des reports du titre V de 1960 sur 1961 qui ressortent à 1.561.300.000 nouveaux francs. En fait il serait plus équitable de ramener ce chiffre à 1.385.700.000 nouveaux francs pour tenir compte de la date tardive à laquelle ont été ouverts les crédits de deux collectifs et de ce que les services n'ont pas eu, en fait, la disposition de ces crédits avant la fin de l'année.

En tout cas, même rectifié, le chiffre des reports représente 19 p. 100 des crédits ouverts.

Si dans certains départements ministériels la pratique des reports a pu être imputée à une excessive centralisation, il n'en est pas de même dans le secteur militaire où ils tiennent à des causes techniques ou administratives d'ordre particulier.

Dans les dépenses de fonctionnement, des crédits sont prévus pour la revalorisation de la condition des cadres militaires.

Une première étape de cette revalorisation a fait l'objet de crédits votés dans la loi de finances rectificative du 28 juillet 1961.

On ne doit pas perdre de vue que les mesures déjà prises doivent être suivies d'un réaménagement des pyramides de grades. Votre commission des finances souhaiterait voir aboutir dans les prochains mois cette deuxième phase de l'opération.

Quant aux sous-officiers, elle estime insuffisantes les mesures prises à leur égard. Seuls des relèvements indiciaires substantiels portant sur toute l'étendue de la hiérarchie seraient susceptibles d'attirer les jeunes sous les drapeaux et d'y conserver les anciens.

Votre commission des finances unanime insiste très vivement pour que des crédits supplémentaires soient accordés sans retard et qu'un amendement soit déposé par le Gouvernement avant le vote définitif de la présente loi. (Applaudissements.)

Je regrette que M. le secrétaire d'Etat ne soit plus au banc du Gouvernement. Nous espérons qu'il tiendra l'engagement pris lors de la discussion du collectif le 21 juillet.

La durée du service retenue par hypothèse pour la préparation du budget de 1962 est de 26 mois 10 jours, ce qui correspond sensiblement à un effectif de 360.000 hommes instruits pour l'armée de terre en Algérie, chiffre inférieur de 10.000 unités à celui qui avait été prévu pour le budget de 1961.

On peut se demander si ces prévisions ne sont pas trop optimistes et si les événements d'Algérie et la situation internationale permettront, dès le début de l'année 1962, de réduire effectivement la durée du service militaire à vingt-six mois et dix jours.

Si dans plusieurs domaines du secteur civil, le Gouvernement s'est résolument lancé dans la voie de l'effort financier, il semble qu'il n'ait pas encore pris conscience d'une nécessité : celle de protéger l'essor intellectuel, économique et social qu'il entend donner au pays.

J'avais montré, l'an passé, qu'avec une augmentation de crédits de 1,5 p. 100 par rapport aux ressources de l'exercice

précédent, l'armée se classait au rang des départements les moins favorisés dans l'expansion. Que dire aujourd'hui d'une majoration de 1,05 p. 100, dont le Gouvernement estime avec satisfaction qu'elle atténue l'étendue des sacrifices consentis par ailleurs ?

C'est au moment même où le danger se précise en Europe et où, pour apporter un modeste appoint à nos forces continentales, il a fallu réduire le potentiel de nos armées en Algérie, que diminue la part du revenu national consacrée à la défense.

Lors du vote de la loi de programme, j'avais insisté sur le fait qu'elle ne résolvait rien dans l'immédiat, ni même dans le proche avenir. Tout y était subordonné à la recherche d'un armement atomique assorti parallèlement d'une modernisation des forces classiques, le tout forcément à long terme.

J'écrivais notamment :

« N'y aurait-il pas lieu de crier subitement au miracle ? Sans changer le montant de l'enveloppe accordée aux crédits militaires et qui demeure fixe par rapport aux autres grandes masses du budget de la Nation, le Gouvernement s'engage à réaliser, dans un délai qu'il estime assez rapide, et la création d'un armement thermonucléaire complet qui jusqu'ici n'avait fait l'objet que d'études partielles, et la modernisation de notre corps de bataille stationné en Allemagne, et la couverture des besoins nouveaux de la Communauté, sans pour autant diminuer en quoi que ce soit les moyens mis à la disposition de ceux qui combattent en Algérie. »

Aujourd'hui, il semble qu'il n'y ait plus lieu de crier au miracle. L'insuffisance des crédits militaires est certaine dans tous les domaines et il va être nécessaire de demander sous peu au pays des sacrifices supplémentaires.

Les crédits sont, dans tous les secteurs, inadaptés aux tâches demandées. C'est ainsi que mes collègues, dans leurs rapports, font état de ces insuffisances. Ils le diront certainement tout à l'heure.

Par suite du manque de crédits, le renouvellement des dotations et des approvisionnements ne s'effectue qu'à un rythme ralenti, tandis que se poursuivent l'usure des matériels et la dégradation des immeubles.

Quant aux dépenses de personnels militaires, elles ont été établies, comme je viens de l'indiquer, pour une durée de service dont il est douteux qu'elle puisse être réalisée. Pour pallier une sous-estimation du même ordre de grandeur dans le budget de 1961, la loi de finances rectificative du 29 juillet avait dû allouer 25 millions de nouveaux francs supplémentaires.

A ces insuffisances de prévisions s'ajoutent celles dues aux effets cumulés des aléas techniques relatifs à la création de la force de frappe et des aléas politiques en Algérie et à Berlin.

La construction de l'usine de séparation des isotopes a rencontré des difficultés techniques très importantes qui conduisent à prévoir la nécessité d'un financement complémentaire. Le Gouvernement n'a encore déterminé ni le montant de ces dépenses supplémentaires, ni la manière dont elles seraient couvertes.

Il est à craindre que les prévisions se révèlent très loin de la réalité, tant en ce qui concerne la construction de l'usine que sa mise en production et son fonctionnement ultérieur.

La situation à Berlin a obligé le Gouvernement à mettre en condition un certain nombre d'unités stationnées en Algérie pour leur permettre d'opérer éventuellement sur un théâtre de guerre européen.

La situation en Algérie, si elle a permis de dégager des effectifs, continue cependant de peser d'un poids financier important dans les crédits des titres III et V des armées et réclame également un renforcement en matériel, afin de permettre aux troupes diminuées en nombre de maintenir leur efficacité opérationnelle par une mobilité accrue.

L'ensemble de ces difficultés a pour conséquence de faire apparaître, à la fois, insuffisante quantitativement l'enveloppe financière à l'intérieur de laquelle s'inscrit la modernisation de nos troupes et très limitées les possibilités d'aménagement, par virement, des différents chapitres intéressés à l'intérieur même de la loi de programme.

Deux solutions s'offrent au Gouvernement pour améliorer cette situation. Il peut, d'une part, allonger les délais de réalisation de la loi de programme et définir, de ce fait, de nouvelles priorités ; il peut également demander au Parlement le vote de crédits supplémentaires pour faire face aux tâches

nouvelles qui sont les siennes, ainsi qu'aux aléas techniques qu'il a rencontrés.

Le projet de budget pour 1962 ne fait état ni de demandes de crédits nouveaux ni de virements dont nous venons de signaler l'impossibilité de fait.

Votre rapporteur ne peut que trouver étrange que l'ensemble de la politique militaire du Gouvernement et les lourds sacrifices financiers qui en sont la conséquence, ne soient pas exposés au pays avec plus de clarté. C'est en effet celui-ci qui, en fin de compte, devra en supporter la charge.

Je voudrais maintenant analyser très sommairement la section commune et souligner quelques points particuliers.

La section commune constitue en fait un groupement d'armes et de services qui n'ont d'autre caractère commun que leur disparité fonctionnelle. Votre rapporteur a déjà longuement insisté sur l'anomalie d'une organisation qui, en l'absence de coordination administrative, ne saurait assurer une parfaite gestion des affaires financières.

La réorganisation du ministère des armées comportait bien la création d'un secrétariat général mais, pour l'instant, aucune suite n'a été donnée à la décision de principe. Votre commission le regrette car, sur un autre plan, celui de la coordination technique, elle a déjà pu apprécier les effets de l'institution d'une délégation ministérielle à l'armement, pourtant relativement récente.

Les crédits de paiement prévus en 1962 pour la section commune s'élèvent, pour les titres III et V, à 3.449.100.000 nouveaux francs et les autorisations de programme pour la même période se montent à 2.045.900.000 nouveaux francs.

Votre commission des finances et plus particulièrement votre rapporteur, appuyé par M. le président Paul Reynaud et par M. Delesalle, ont tenu à souligner que, malgré les efforts faits en faveur de la gendarmerie, il y a encore un déficit d'effectifs par rapport aux besoins de 15,60 p. 100 pour les officiers et de 4,06 p. 100 pour les sous-officiers.

En ce qui concerne le matériel, les autorisations de programme prévues en 1962 ne permettent pas de réaliser la tranche annuelle de renouvellement du parc automobile. La même remarque peut être faite pour le matériel de transmissions.

Les constructions immobilières bénéficient cette année d'une dotation en autorisations de programme accrue de près de 200 p. 100. Cet effort apparaît encore bien modeste eu égard à la vétusté de la plupart de nos casernes de gendarmerie, surtout si j'en juge d'après la caserne de gendarmerie de Belfort.

De tous côtés la preuve est faite que les interventions financières de l'Etat effectuées sous forme de prêts inciteraient les collectivités locales à construire des bâtiments mieux adaptés aux services de la gendarmerie ainsi qu'au confort des familles.

A défaut de prêts, la formule d'un loyer assurant la rentabilité des investissements a déjà fait ses preuves et pourrait être, monsieur le ministre, généralisée.

La situation en matière de logements militaires n'est pas plus satisfaisante et les prévisions pour 1962 n'incitent point à l'optimisme. Il eut été cependant d'autant plus nécessaire de consentir un effort que le retour dans la métropole de deux divisions d'Algérie aggrave encore le déficit du logement, et les officiers et sous-officiers, qui ont été séparés de leur famille depuis de longues années, risquent encore de se trouver dispersés, même sur le sol national.

Compte tenu des remarques déjà faites dans l'exposé d'ensemble et sous réserve de la prise en considération des observations que je viens de présenter, votre commission des finances vous propose de voter les crédits de la section commune. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Le Theule, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Joël Le Theule, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, depuis plusieurs semaines, comme vous, je suis avec un grand intérêt le déroulement du débat budgétaire. J'avoue qu'il m'arrive parfois de ressentir un sentiment d'envie à l'égard de certains de mes collègues chargés de présenter un rapport au nom de leur commission.

Leur tâche m'apparaît facile car leur budget n'est pas toujours la simple reconduction des budgets précédents et les mesures nouvelles qu'il peut contenir s'expliquent souvent par le

désir gouvernemental d'améliorer la situation antérieure, en tenant compte des besoins nouveaux susceptibles d'apparaître en 1962.

En étudiant l'exécution du budget passé et en faisant un peu de « prospective », ils peuvent confronter leurs conclusions aux mesures proposées. Théoriquement, il devrait en être de même pour un rapporteur du budget militaire.

M. Dorey vient de présenter les principales caractéristiques financières de l'ensemble du budget des armées. Le plafond des crédits de paiement est fixé pour 1962 à 1.727 milliards d'anciens francs, somme supérieure de 1.05 p. 100 à l'ensemble des moyens accordés en 1961.

Si l'on précise que 18.400 millions d'anciens francs sont réservés à la revalorisation de la condition militaire en année pleine, on approuve sans réserve sa conclusion : « On ne voit pas quelles améliorations le budget de 1962 pourrait apporter à un potentiel militaire dont on a maintes fois déploré l'affaiblissement progressif. »

Les dépenses de fonctionnement croissent tandis que diminuent légèrement celles d'équipement. Le rappel de ces constatations nous incite à poser quelques questions.

Est-ce suffisant ? Pourra-t-on faire face aux différentes menaces qui existent ? Ces menaces demeurent-elles les mêmes ou ont-elles varié ? Ce projet de budget tient-il compte des grands traits de l'évolution politique, de leurs incidences militaires, des connaissances plus précises acquises grâce aux études qui ont été poursuivies durant l'année 1961 ? Hélas ! il faut presque toujours répondre non.

En effet, la création d'un corps d'intervention outre-mer doit être démarrée dès 1962, mais aucun crédit ne figure nulle part dans le budget. Des transferts interviendront, nous dit-on, en cours d'exercice.

D'ici à la fin de l'année, quelques grandes options devront être prises, touchant notamment, en matière d'armement, le vecteur intermédiaire. En aucune manière le projet de budget de 1962 ne fait de place à ces options. De même, les sommes importantes affectées à l'avion de coopération représentent un chèque en blanc car, un an après le vote de la loi de programme, le choix de cet appareil n'a pas encore été fait.

L'hypothèse budgétaire du service militaire ramené à vingt six mois dix jours, ne pourra pas être tenue. Pourtant, on nous demande de voter des crédits correspondant à cette réduction du service. Quelles annulations seront proposées en compensation des dépenses supplémentaires à prévoir ?

On nous demande également d'approuver la tranche 1962 du programme d'études spéciales. Or, depuis un mois déjà, on sait que le coût de Pierrelatte portant sur des sommes considérables sera augmenté dans des proportions telles qu'il est permis de se demander si le Parlement l'aurait jamais accepté à ce chiffre dès l'origine.

Tout cela est grave, car ce projet de budget ne tient aucune compte de ces inconnues qui exigeront, pour être satisfaites, plusieurs dizaines de milliards d'anciens francs par an, et cela à partir de l'année 1962.

Le véritable budget de 1962, nous le connaissons au jour le jour, sans vue d'ensemble, au fur et à mesure des collectifs, des transferts, des annulations ou des ouvertures de crédits. Tout à l'heure, chacun des rapporteurs de la commission de la défense nationale examinera son budget particulier et essaiera de voir si les crédits prévus permettent de remplir les différentes missions qui incombent à son armée. Je me contenterai d'étudier l'application de la loi de programme que nous avons acceptée il y a un peu plus d'un an et sur deux points particuliers je vous ferai part de l'avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

L'article 5 de la loi du 8 décembre 1960 faisait obligation au Gouvernement de présenter un rapport précisant le degré d'adaptation de nos forces armées aux missions définies à l'article 1^{er} et justifiant le montant des crédits accordés.

À la suite de l'examen de ce rapport, quatre grandes remarques peuvent être faites.

Première remarque : en avril 1961 a été créée une délégation relevant directement du ministère des armées, chargée de coordonner les problèmes touchant l'étude et la production des armements. Elle a reçu autorité sur l'ensemble des directions techniques et industrielles. Son utilité paraît incontestable.

M. Jean-Paul Palewski. Très bien.

M. Joël Le Theule, rapporteur pour avis. Seconde remarque, sur le plan financier, il convient de signaler un retard important dans l'engagement des autorisations de programme, retard qui s'explique, nous a-t-on dit, par un certain nombre de lenteurs d'exécution, le transfert d'une partie des autorisations de programme non encore utilisées à des opérations urgentes, une grande aisance de trésorerie, des reports dont l'importance a inquiété notre commission.

La troisième remarque est la plus importante. Où en est l'exécution proprement dite de la loi de programme ?

Dans le domaine atomique, on constate que les études, qu'il s'agisse des bombes ou de la propulsion des engins, sont extrêmement satisfaisantes et qu'il n'y a aucun retard.

Dans le domaine, combien capital, de la production des matières premières, on constate d'abord, pour ce qui est du plutonium, que l'usine de Marcoule fonctionne bien mais que, sa production risquant d'être insuffisante, il peut se produire une sorte de goulot d'étranglement nécessitant la construction d'une nouvelle usine au Nez-de-Jobourg.

Si l'on aborde le problème de la production d'uranium, on se rend compte que l'usine de Pierrelatte est en cours de construction, qu'il s'agit d'une œuvre incontestablement gigantesque, qu'il n'y a, pour le moment, aucun retard technique mais que, dans le domaine financier, de gros dépassements sont déjà prévus pour mener la réalisation à son terme. L'on sait également que le coût de fonctionnement sera nettement plus élevé que prévu.

Si nous quittons le domaine de l'atome pour celui des engins, on constate que les études poursuivies par le S. S. B. S. donnent des résultats très satisfaisants, particulièrement en matière de propulsion. Mais un problème se pose : il faut disposer d'un champ de tir de dimensions suffisantes et cela nécessite de nouveaux investissements importants au Sahara.

Sur le plan financier, dans ce domaine des engins, des dépassements relativement importants sont à attendre, nettement inférieurs néanmoins aux précédents.

S'agissant plus particulièrement du *Hawk*, des retards sont constatés, mais pour des raisons totalement indépendantes de la volonté du Gouvernement français.

Le vecteur intermédiaire est, vous le savez, mes chers collègues, le *Mirage IV*. Les résultats sont actuellement très satisfaisants. Il n'y a ni retard ni dépassement financier pour le modèle retenu. Et même un nouveau modèle, très sérieusement amélioré, pourra vraisemblablement être retenu et réalisé ; il exigera des crédits complémentaires.

Si l'on considère la répartition par armes, on aperçoit, dans le matériel pour l'armée de l'air, un retard de quelques mois pour le *Mirage III*, spécialement pour le fonctionnement du système d'armes. Aucune décision n'a été prise pour l'avion de transport léger et les études se poursuivent normalement pour le *Transall*. Dans le domaine des hélicoptères, les prévisions sont respectées.

En ce qui concerne le matériel de la marine, une petite surprise nous est réservée à propos de l'*Estandart IV* : les crédits de la loi de programme permettront de réaliser moins d'avions qu'il n'était prévu. En revanche, le patrouilleur *N. A. T. O.* vient de faire son premier vol et les résultats sont bons.

Dans l'ensemble, pour le matériel de l'armée de terre, on constate une accélération des réalisations par rapport aux prévisions. La commission de la défense nationale voit là l'influence du vote de l'amendement donnant 280 millions de nouveaux francs supplémentaires à l'armée de terre.

M. le ministre des armées. C'est vrai.

M. Joël Le Theule, rapporteur pour avis, L'A. M. L. revient peut-être un peu plus cher que prévu. Aucune décision n'a encore été prise pour certains autres véhicules. Mais M. le ministre des armées nous a fait tout à l'heure des promesses très nettes en ce qui concerne le char de trente tonnes : la construction d'une présérie de sept chars est décidée.

En quatrième lieu, le rapport présenté devait préciser le « degré d'adaptation de nos forces armées » aux missions définies. Si les missions n'ont pas été changées, la manière dont elles peuvent être remplies s'est sensiblement modifiée au cours de l'année 1961. Des faits nouveaux sont survenus : la crise en Europe, actuellement centrée autour de l'affaire de Berlin ; la disparition progressive de nos bases d'outre-mer ; le rôle accru pris par l'O. T. A. N. dans notre défense, en raison de l'évolution de la situation en Algérie.

Il s'y ajoute enfin une amélioration de nos connaissances techniques, donc de nos possibilités de prévision, résultant des travaux et études poursuivis.

Celle-ci fait apparaître, comme je l'indiquais, la nécessité de consacrer aux armements nucléaires des crédits beaucoup plus importants que ceux qui avaient été prévus.

Une telle conjonction de faits nouveaux, survenus depuis un an, exige des décisions qui risquent de modifier, sinon la nature, du moins le calendrier de production, des équipements initialement prévus ; elle peut également conduire à un certain aménagement de notre politique militaire.

Toutes ces décisions n'ont peut-être pas de répercussions immédiates sur le budget de 1962, mais elles imposent sans aucun doute que soit justifié à nouveau « le degré d'adaptation de nos forces » à des missions qui demeurent inchangées mais ne peuvent plus être remplies avec les mêmes moyens.

Or aucune considération de cet ordre n'apparaît dans le rapport déposé par le Gouvernement. On y trouve néanmoins ces quelques indications : la mention d'un noyau de base mobile interarmées ; un effort substantiel effectué au bénéfice de l'armée de terre ; la crise de Berlin. Et si l'on complète cela par l'étude du projet de budget pour l'armée de terre, on constate, dans les domaines de l'infrastructure et des effectifs, un premier basculement vers l'Europe de l'effort financier antérieurement consacré par priorité à l'Algérie. Vraisemblablement, il s'agit bien d'une modification de notre politique militaire, sinon dans ses grandes lignes, du moins dans ses moyens d'exécution. Aussi la commission de la défense nationale et des forces armées souhaitait-elle que le Gouvernement expose les conclusions qu'il tire des faits nouveaux survenus en 1961.

C'est la première question qu'au nom de la commission je pose au Gouvernement.

Du bilan d'exécution que je vous ai présenté, il y a quelques minutes, que pense notre commission ?

Elle éprouve une satisfaction certaine à constater que dans le domaine des matériels classiques, maritimes ou terrestres, dans celui du *Mirage IV* et dans celui des études, la programmation prévue est respectée, voire même accélérée. Il est très agréable au rapporteur de vous faire part de ce sentiment et de rendre hommage à tous ceux, qu'ils soient manœuvres d'usine, délégués à l'armement ou ministres des armées, qui ont permis d'obtenir ce résultat. (Applaudissements.)

A côté de ce sentiment de satisfaction, des sentiments d'inquiétude existent. De nombreux membres de la commission s'interrogent sur la rentabilité des nouveaux investissements que l'on va entreprendre au Sahara pour l'expérimentation des engins à moyenne et longue portée. Ces investissements supposent évidemment que la France aura la possibilité d'utiliser ces territoires pour ses expériences durant un certain nombre d'années. Ils craignent que des aléas politiques ne réduisent ces délais. Timidement, j'ai posé hier soir une question à ce sujet au ministre d'Etat mais je n'ai pas obtenu de réponse.

Le point le plus grave est celui des dépassements de crédits. Ceux-ci sont nombreux et l'on prévoit qu'ils atteindront plusieurs dizaines de milliards d'anciens francs. Vous apprécierez sans doute l'imprécision du chiffre.

Il n'est pas étonnant que des surprises techniques se révèlent dans des domaines qui n'avaient pas jusqu'alors été explorés. Mais chaque membre de la commission a en mémoire le dernier alinéa de la page 10 de l'exposé des motifs qui accompagnait le projet de loi de programme et dans lequel il était indiqué : « Les révisions de prix consécutives aux aléas techniques seront imputées sur les plafonds autorisés par le présent projet de loi ».

M. le ministre des armées, interrogé sur ce point, a précisé qu'il n'y avait pas d'autre solution pour le Gouvernement que de présenter au Parlement une demande de crédits supplémentaires et qu'en aucune façon il ne pouvait admettre que des crédits fussent pris au sein des crédits militaires.

M. Jean-Paul Palewski. Très bien !

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. Qu'en sera-t-il ? La commission souhaite vivement connaître dès maintenant la solution que retiendra le Gouvernement.

Y aura-t-il un déplafonnement des crédits militaires ? Ces crédits nécessaires seront-ils pris, au contraire, à l'intérieur du budget des armées qui demeurerait plafonné ou, pour éviter toute dépense nouvelle, ne va-t-on pas étaler dans le temps la réalisation de certains projets ?

M. Dorey semble, comme M. le ministre des armées, préférer la première solution. Je ne partage pas cette opinion. La solution est peut-être idéale, mais je pense sincèrement qu'il est difficile d'accroître les dépenses militaires à une époque où, dans le domaine civil, social ou de l'éducation nationale, de nombreux besoins ne peuvent être satisfaits.

La seconde solution est, a priori, rejetée par M. le ministre des armées...

M. le ministre des armées. Catégoriquement.

M. Joël Le Theule, rapporteur pour avis. ...car ses conséquences seraient catastrophiques pour notre armée dont la modernisation en matériel classique serait très sérieusement retardée.

Vous savez, monsieur le ministre, que la commission partage entièrement votre point de vue. Il n'empêche que si cette solution était retenue par le Gouvernement ce serait la simple application de ce qui avait été décidé.

La troisième solution remet en cause le calendrier des réalisations puisqu'elle a pour but de retarder certaines dépenses. Malgré cela, c'est elle qui a la faveur de la majorité des membres de notre commission. Les évaluations, pensons-nous, seraient beaucoup plus précises si, moins pressé par les délais, on pouvait lancer les grands projets une fois faites les études indispensables, au lieu de tout commencer à la fois, au risque de devoir abandonner beaucoup de réalisations entreprises ou de s'inopposer de les recommencer.

Tout cela ne constitue que des remarques de rapporteur. Ce qu'il importe de connaître, c'est la solution qui sera retenue par le Gouvernement et cela dès maintenant, si nous voulons vraiment déterminer notre attitude face à ce projet de budget.

Cette question est essentielle et notre commission souhaite obtenir des précisions, comme elle en désire sur un autre grand problème, celui de la revalorisation indiciaire de la condition militaire.

Les officiers ont obtenu des améliorations d'indices, certains sous-officiers également ; mais une partie de ces derniers, et pratiquement tous les sous-officiers retraités, sont écartés du bénéfice de cette réforme, ce que nous trouvons tout inadmissible.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Exactement !

M. Joël Le Theule, rapporteur pour avis. M. Voilquin traitera à fond cette question. Mais je ne pouvais pas ne pas l'évoquer, car les amendements adoptés par notre commission à l'unanimité ou, dans un cas, à l'unanimité moins une voix, ont trait seulement aux points que j'ai longuement évoqués, mais à ce point plus particulier et tout aussi important. Nous les examinerons de façon plus détaillée lors de la discussion.

Il nous faut, maintenant, conclure ces remarques générales. Ce sera simple et je vous demanderai d'excuser le caractère quelque peu schématique des deux conclusions.

Je regrette, d'ailleurs, l'absence en ce moment de M. le secrétaire d'Etat aux finances, car c'est à lui beaucoup plus qu'à vous, monsieur le ministre des armées, que s'adressent ces remarques.

M. le ministre des armées. Je représente tout le Gouvernement !

M. Joël Le Theule, rapporteur pour avis. Ou satisfaction sera obtenue pour le problème de la revalorisation indiciaire et la commission de la défense nationale vous proposera, mesdames, messieurs, l'adoption de l'article 24 de la loi de finances, ou aucune promesse précise n'aura été donnée et c'est avec regret qu'au nom de la commission je vous demanderai de voter contre cet article.

Ou des précisions nous seraient données concernant le financement des dépassements prévus pour l'exécution de la loi de programme et nous vous proposerons le vote sans modification de l'article 25 — à moins que la seconde solution ne soit retenue — ou rien ne nous sera indiqué et nous vous demanderons alors de voter un amendement tendant à supprimer les mesures nouvelles inscrites au chapitre des études. Cet amendement a été déposé dans le but d'obtenir au plus tôt, en fonction des réévaluations du coût de l'usine de séparation des isotopes, le dépôt d'une lettre rectificative. A nos yeux, c'est là le seul moyen de préserver, de protéger l'essentiel des crédits militaires.

L'attitude que je viens d'exposer peut paraître sévère et absolue : elle correspond néanmoins exactement au sentiment général de la commission de la défense nationale et des forces armées. (Applaudissements.)

M. le président. J'ai scrupule à interrompre un orateur qui est à la tribune.

Je demande de nouveau à MM. les rapporteurs pour avis de s'efforcer de rester, sinon dans le cadre des cinq minutes qui leur sont attribuées, du moins dans un temps qui en soit proche.

La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour la section commune (services communs). (Applaudissements.)

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mes amis MM. Dorey et Le Theule vous ont déjà exposé un tableau d'ensemble des crédits militaires et donné une esquisse précise de l'application de la loi de programme. M. le rapporteur de la commission des finances vous a entretenus de la section commune qui s'ouvre sous le signe de l'euphorie et de la satisfaction relative.

En effet, la modernisation, entamée en 1961, se poursuit en 1962, mais elle laisse apparaître cependant, amplifiées, des insuffisances de crédits en matière de recherches, qui risquent d'entraîner le ralentissement de la modernisation de nos forces classiques ; la réorganisation du ministère des armées — qui n'a pas encore amené la simplification souhaitée — enfin, la revalorisation de la condition militaire largement entreprise, mais qui est loin de celle que nous avait décrite en commission M. le ministre des armées, le 1^{er} mars 1961, et qui, réduite aux dimensions de la rue de Rivoli, n'est nullement conforme au vœu de l'Assemblée unanime, clairement exprimé alors par le regretté président François Valentin et que M. le secrétaire d'Etat aux finances avait semblé comprendre et accepter.

Je citerai peu de chiffres, vous renvoyant sur ce point à mon rapport écrit. Je dois, toutefois, signaler que l'augmentation de ce budget, qui s'élève à 461 millions de nouveaux francs, comporte 184 millions pour la revalorisation, à laquelle, d'ailleurs, je consacrerai la majeure partie de mon exposé.

Il importe, cependant, de noter auparavant les grandes masses d'augmentations et de diminutions : progression dans les études, recherches, prototypes et dans les investissements les concernant, mais diminution des crédits de paiement pour les fabrications. On semble se défausser sur l'exercice suivant. Deux raisons expliquent cette opposition apparente : les crédits sont ventilés, sauf en ce qui concerne les II 34, entre les budgets des armées preneuses et nous constatons qu'après un effort soutenu pour accroître le nombre des hélicoptères, celui-ci avoisine les tableaux d'effectifs. Mais pourquoi s'arrêter en route au moment où des besoins réels se font sentir à l'occasion de la tension internationale actuelle ?

Une récente mission de votre commission en Allemagne a d'ailleurs abouti au vœu que les dotations soient modernisées et augmentées.

Je ferai la même remarque en ce qui concerne l'infrastructure interalliée, qui voit ses autorisations de programme diminuées de 301 millions de nouveaux francs, mais ses crédits de paiement maintenus à peu près aux mêmes chiffres.

Après M. Dorey, nous ne pouvons passer sous silence l'aspect nouveau de ce budget de reconversion, dont un volume important partiellement en renouveau économique et scientifique du pays.

Je ne suis pas d'accord avec M. le ministre des finances et des affaires économiques, qui a paru contester ce point au début de la discussion sur le projet de loi de finances et s'en tenir au dogme trop facile de l'improductivité des dépenses militaires. Mais développer cette question n'est pas de mon ressort et je passerai rapidement en revue les observations que suggère ce projet de budget.

En matière de gendarmerie, l'effort a surtout porté sur la gendarmerie mobile : il se traduit par la création de dix escadrons en 1961 et de quatre escadrons en 1962. Mais il importe, à mon sens, d'insister à temps et à contretemps pour que soient améliorés les effectifs de la gendarmerie départementale, pour que des assurances nous soient données afin que l'accroissement en officiers et sous-officiers nous permette d'atteindre, en quelques années, l'effectif de 100 officiers et de 5.000 sous-officiers qui est nécessaire.

Vous connaissez comme moi l'insuffisance et la vétusté des casernements, des matériels automobiles et de transmission de la gendarmerie. En ce domaine, monsieur le ministre, il y aura beaucoup à faire si l'on veut éviter une catastrophe.

Sans s'appesantir sur le service de santé, qui a vu se détacher de lui le service biologique et vétérinaire, il n'est pas possible de passer sous silence l'aggravation du déficit — déploré déjà au cours des années passées — en matière d'effectifs d'infirmières militaires. Si les responsabilités ne vous en incombent pas, monsieur le ministre, il faut que nous soyons entendus afin que ces personnels puissent recevoir un statut leur assurant des conditions de traitement identiques à celles de leurs homologues civils et qu'en même temps le recrutement soit autorisé et repris dès que possible.

En ce qui concerne les médecins du contingent, la création de 414 postes de sous-lieutenants et de lieutenants A. D. L. constitue un premier pas. Votre commission espère qu'il sera suivi d'autres.

Pour ce qui est du service de l'action sociale, les assistantes ont enfin pu bénéficier d'un statut. Mais, là aussi, la question d'effectif se pose et se posera encore.

Je ne voudrais pas à cette occasion ne pas vous parler d'un problème très préoccupant, celui des personnels des forces françaises en Allemagne.

Je puis affirmer que l'opinion selon laquelle ces personnels bénéficieraient encore d'avantages nombreux n'a plus de fondement et qu'au contraire on a pu constater une dégradation continue de leur pouvoir d'achat par rapport à celui des personnels qui servent en métropole. Des mesures appropriées devront être recherchées et appliquées dès que possible.

M. Henri Dorey, rapporteur spécial. Très bien !

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Je me permets d'appeler également l'attention de M. le ministre des armées sur le problème de la titularisation des personnels contractuels régis par l'instruction ministérielle 032/PC 5, mesure qui intéresse 300 à 400 personnes au maximum servant depuis quinze ans sans interruption. L'incertitude qui pèse sur leur avenir risque d'être préjudiciable au service.

Le service cinématographique a subi peu de changements et, grâce à une collaboration avec l'industrie du film et le ministère des affaires culturelles, a réussi à réaliser les contretypes de films de la filmothèque militaire de la guerre 1914-1918. Puisse cet esprit de coopération s'étendre et faire connaître notre armée au public des salles autrement que par des vaudevilles ou des films d'inspiration anti-militariste.

En matière d'information et de presse, il convient de signaler l'effort qui a été accompli, grâce à certaines revues, pour relever le prestige de l'armée. Votre commission rappelle au Gouvernement le devoir qu'il a d'entreprendre, d'articuler et d'intensifier une campagne d'information qui fasse mieux connaître et mieux comprendre les difficultés et l'action de l'armée.

Il est un chapitre qui nous préoccupe également et dont les insuffisances ont des incidences sur le moral de l'armée : c'est celui du logement, qu'évoquait M. Le Theule, il y a quelques instants.

Vous connaissez les conditions de vie des cadres militaires. Elles s'appellent, nous l'avons déjà dit, nomadisme, séparations familiales, foyers brisés parfois, vie dans des chambres d'hôtel, dans des garnis ou dans des meublés, aux loyers excessifs qui déséquilibrent grandement les budgets familiaux.

Chaque année le Gouvernement nous a affirmé sa résolution de porter remède à cet état de choses par la construction de logements. Je vous renvoie à cette occasion à mon rapport. Les chiffres parleront d'eux-mêmes.

La commission unanime appelle de façon pressante l'attention du Gouvernement sur l'importance qu'elle attache à ce que le mouvement de construction de logements soit accéléré, à ce que l'on évite tout report, les responsables d'un tel état de choses devant, s'ils ne veulent sortir de l'ornière, être éventuellement sanctionnés.

Si certaines augmentations sensibles sont justifiées et enregistrées, d'autres chapitres essentiels comportent des diminutions et reflètent une stagnation qui ne permettent, pas plus que par le passé, de faire face aux besoins d'une façon suffisante.

L'inquiétude manifestée en 1960 s'est accentuée cette année avec des préoccupations qui ont nom : problème des effectifs et des matériels de la gendarmerie, construction et achat d'hélicoptères, mise en ordre et accélération des constructions de logements, statut améliorant le nombre et la condition des infirmières militaires.

Votre commission — et certainement l'Assemblée nationale unanime — insiste solennellement auprès du Gouvernement pour qu'il mette en accord ses actes et ses propos et donne au pays les crédits nécessaires pour sa sauvegarde et sa liberté. Aussi faut-il, pour ce faire, donner aux cadres de l'armée une plus grande cohésion, une plus grande confiance dans le Gouvernement et l'assurance de son soutien et de celui du pays.

Le chapitre de la revalorisation morale et matérielle de l'armée, s'il n'est pas le plus lourd, demeure le plus important et le plus pressant. Laisant à des voix plus autorisées que la mienne le soin de traiter le point de vue moral, votre rapporteur en évoquera l'aspect matériel.

M. le ministre des armées avait fait connaître en son temps que son collègue des finances n'avait pas jugé recevable un projet de revalorisation qui avait le mérite de réaliser un alignement réel et convenable des conditions de rémunération des cadres militaires et des autres corps de la fonction publique. Les disparités ainsi quelque peu atténuées étaient maintenues.

Un nouveau projet avait vu le jour et, parce que le problème des sous-officiers n'y était pas réglé de façon satisfaisante, le président de notre commission avait demandé, au nom de cette dernière, un crédit supplémentaire pour améliorer le sort des sous-officiers et éviter le départ prématuré des meilleurs. Qu'en est-il advenu ?

Le 21 juillet 1961, M. le ministre des armées avait exposé les deux phases de son plan : tout d'abord, au 1^{er} juillet 1961, revalorisation des indices des soldes d'officiers et de sous-officiers, augmentation du pourcentage des sous-officiers aux échelles supérieures de solde — financement exactement défini — puis, à compter du 1^{er} juillet 1962, amélioration de la pyramide des grades des officiers et sous-officiers, en vue d'accélérer l'avancement.

Sur ce point, nous étions dans le vague, étant donné les réserves faites par les services des finances pour couvrir l'incidence sur les retraites des augmentations indiciaires.

Pour les sous-officiers, il n'y avait cependant pas de doute, puisqu'en juillet dernier M. le secrétaire d'Etat aux finances déclarait : « Il est entendu toutefois que ces propositions porteront sur les catégories de sous-officiers sur lesquelles l'attention du Gouvernement a été appelée ».

Cela lui valait la réponse suivante du regretté François Valentin :

« Personnellement, je vous sais gré... d'avoir précisé le crédit de deux millions de nouveaux francs applicable au deuxième semestre 1961 aura pour objet de ne pas permettre que certaines catégories, les plus anciennes et les plus méritantes, puissent être écartées de la revalorisation militaire. »

M. Henry Bergasse, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Très bien !

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Où en est la réalisation de ces projets ? Elle s'effectue en deux tranches, l'une de 124 millions pour 1961, l'autre de 60 millions pour le second semestre 1961, la première réalisée, mais non conforme aux engagements pris dans cet hémicycle, et la seconde avancée dans le temps, mais qui laisse apparaître des failles et des incertitudes.

Aussi mon inquiétude m'oblige-t-elle à procéder à un examen plus détaillé de la situation.

En ce qui concerne la première tranche, les décrets parus cet été accordent aux officiers un relèvement d'indice variant entre 15 et 65 points, selon les grades, les avantages allant à ceux dont l'augmentation à l'incidence la plus faible sur les retraites, en raison du nombre restreint des bénéficiaires. Pour les sous-officiers, l'étalement est compris entre 5 et 15 points et la revalorisation profite aux jeunes, qui bénéficient déjà d'une augmentation de la prime de rengagement.

Mais très peu de sous-officiers anciens et aucun adjudant ou adjudant-chef ayant acquis droit à pension ne se voient attribuer une augmentation d'indice.

Si les services de la rue de Rivoli ont bien mérité de leur ministre, on ne peut dire qu'ils ont travaillé dans l'intérêt des armées et l'on aurait voulu opposer les sous-officiers aux officiers qu'on n'aurait pas procédé différemment, opposer les cadres militaires au reste de la fonction publique qu'on n'en userait pas autrement. (Applaudissements.)

Aucun acte réglementaire n'aurait donc dû avoir pour effet de rompre la parité telle qu'elle avait été établie tant entre

les fonctionnaires civils et militaires qu'à l'intérieur de la hiérarchie militaire.

En ce qui concerne la seconde tranche, la façon dont est présentée l'aménagement des pyramides des grades risque et de ne pas bénéficier à l'ensemble des sous-officiers et de ne pas permettre l'accélération de l'avancement. Rien n'est encore compromis. Voici quelques chiffres à cet égard.

Sur les 184 millions de nouveaux francs figurant dans ce budget à ce titre, 123 sont affectés au relèvement indiciaire, 15 millions et demi à l'augmentation du nombre des échelles, 5,3 millions à la pyramide des grades de la marine 4,2 millions à l'armée de l'air. Mais il n'est pas question de l'armée de terre.

Il en reste donc 36 millions dont l'emploi n'est pas encore décidé. Aussi demandons-nous qu'ils soient utilisés pour relever les indices des adjudants et adjudants-chefs : 60.000 postes ; montant de l'opération : 4 millions en année pleine. Le surplus serait consacré au début d'aménagement de la pyramide des grades des sous-officiers de l'armée de terre et des officiers, soit environ 20 millions. Si cette estimation est juste, le solde pourra servir à épouser l'effet sur les retraites des augmentations indiciaires.

Votre commission pense qu'à la réalisation de ces mesures de justice on ne doit plus opposer des objections financières, portant sur des crédits peu élevés, au regard d'autres dépenses qui, elles, proviennent d'erreurs de prévision.

Il est des discriminations qui, si elles ne disparaissent pas, pèseront lourdement sur le moral des cadres de l'armée, si sensibles aux injustices.

Nous connaissons vos sentiments à ce sujet, monsieur le ministre. Vous savez que c'est psychologiquement mais aussi pratiquement dangereux pour l'avenir de l'encadrement de l'armée. L'hémorragie des sous-officiers de carrière ou sous contrat ne fera que s'amplifier. Cette année, pour l'armée de terre, la moins technique, donc la moins recherchée, le nombre des départs en retraite a presque doublé : il s'est élevé à 2.000.

Que feront les armées si, en cas de détente, la réduction de la durée du service militaire diminue le nombre des officiers et sous-officiers du contingent ?

Il ne saurait être sérieusement question d'une solution d'armée réduite, composée de seuls techniciens. Cela me semble être une vue de l'esprit et dans la guerre moderne, même si elle est atomique, on ne peut se passer d'un substratum d'unités classiques et de formations territoriales, car cette guerre sera subversive aussi.

Cette constatation, d'ailleurs, ramène à sa valeur de vaticination gratuite certain projet, paru dans la presse, d'une revalorisation plus substantielle de la condition militaire octroyée en contre-partie d'une réduction des effectifs et de la transformation des cadres de l'armée en technocrates et de Saint-Cyr en une seconde école polytechnique.

Aussi avons-nous le devoir impérieux de nous assurer que les mesures prises par le Gouvernement pour la revalorisation de la condition militaire correspondent bien aux vœux émis par cette Assemblée, qu'elles sont réelles, qu'elles n'oublient personne et qu'elles ne pratiquent aucune discrimination.

Votre commission de la défense nationale et des forces armées, soucieuse d'apporter aux cadres de l'armée l'appui moral et matériel qu'ils souhaitent et réclament, répète à M. le ministre des armées combien elle déplore l'échec de son premier projet de revalorisation et lui exprime son souhait de le voir continuer ses efforts pour le faire aboutir très prochainement.

Mais, en ce qui concerne le projet de budget qui vous est soumis, elle a décidé, à l'unanimité, que sa position sur le titre III du budget des armées dépendrait des réponses que M. le ministre ferait aux deux questions suivantes :

Premièrement, avec les crédits non encore engagés, sur les 184 millions de nouveaux francs, le Gouvernement envisage-t-il d'apporter, dès cette année, une amélioration indiciaire — nous disons bien indiciaire — autre que symbolique aux sous-officiers les plus anciens et les plus méritants, c'est-à-dire ceux dont les indices bruts actuels se situent, pour l'échelle 3, entre 285 et 350 et, pour l'échelle 4, entre 355 et 400 ?

Deuxièmement, le Gouvernement envisage-t-il d'amorcer dès cette année un aménagement de la pyramide des grades des officiers et des sous-officiers, propre à accélérer l'avancement, comme le souhaite le ministre et les chefs d'état-major des armées ? (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Halbout, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour les crédits civils de défense.

M. Emile-Pierre Halbout, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chefs collègues, s'agissant du financement des dépenses civiles, la commission de la défense nationale attend de M. le Premier ministre et du Gouvernement une décision de la plus haute importance.

Ne pensez-vous pas que la France se doit à elle-même de consacrer à la défense civile, par habitant, une somme analogue à celle qu'y consacrent les pays voisins qui sont menacés des mêmes dangers ?

Je ne rouvrirai pas le débat qui s'est institué, à ce sujet, lors de l'examen du budget de l'intérieur. Je vous demande simplement, monsieur le ministre, au nom de la commission de la défense nationale, si vous êtes prêt à dépenser par an 150 millions de nouveaux francs pour la défense civile.

Pour quoi faire ? me demanderez-vous. J'entends bien que l'uranium enrichi a, dans l'état actuel de la science, une puissance énorme de destruction. Je sais qu'il n'y a pas de protection possible dans la zone d'impact d'une bombe thermonucléaire et que cette zone est d'une étendue considérable. Mais c'est une raison de plus pour qu'à la frange de cette zone, si pareil malheur devait se produire, tout ait été mis en œuvre pour sauver le plus grand nombre possible de vies humaines.

Ces 150 millions de nouveaux francs serviront à accroître les moyens des services des sept ministères énumérés dans le rapport de la commission, lequel sera publié en annexe au compte rendu de la présente séance. Je ne développerai donc pas ce rapport.

Mais si M. le secrétaire d'Etat aux finances n'avait pas dû quitter son banc je lui aurais rappelé la réponse qu'il me fit le 13 février 1960 à une question écrite que je lui avais posée.

D'après cette réponse, le montant des impôts perçus par le Trésor sur les polices d'assurances incendie de toute nature, a été, pour la seule année 1958, de 16.722 millions. Il s'agit là — je le souligne — des recettes intéressant le seul poste de l'assurance incendie.

Il n'y a pas compensation entre le budget des recettes et celui des dépenses ; c'est néanmoins une somme de cet ordre qu'il faudrait absolument dégager pour la défense civile.

La commission de la défense nationale ne demande pas seulement des moyens de services — qui sont indiqués dans le rapport — elle vous invite aussi à soustraire, grâce au vote d'une loi de programme de défense civile, la décision globale que vous prendrez, j'en suis persuadé, à l'incertitude des décisions budgétaires annuelles.

Cette mesure permettra au Gouvernement de faire plus que de doter d'équipements certains ministères ; elle lui donnera la possibilité de prévoir toute une économie en matière de défense civile.

En voici un exemple :

S'agit-il de décentralisation ? Pensez-vous que celle, semi-libérale, que nous voyons appliquer, pourra aboutir au résultat souhaitable dans certaines industries de production vitales ? Il faut évidemment éviter une politique qui tendrait à reconstruire des agglomérations trop importantes à l'échelon régional et à y reproduire les mêmes inconvénients que nous connaissons dans la région parisienne.

Mais notons tout de même, sur le plan de la défense civile, qu'il faudrait prendre des décisions urgentes, en particulier en ce qui concerne les fabrications pharmaceutiques. En effet, 85 p. 100 de ces industries sont centralisées dans la région parisienne.

S'agit-il de constituer des corps d'intervention de secours ? Il en est question. C'est une des mesures qui sont réclamés au ministère de l'intérieur. Ne serait-il pas utile de constituer des unités civiles intégrées qui puissent, en temps de paix, se trouver prêtes à intervenir lors d'une grande calamité et, en temps de guerre, se porter aux points où il y aurait le plus grand nombre de vies humaines à sauver ?

Ne serait-il pas utile également de prévoir des réserves alimentaires ? Nous participons à des discussions sur le F. O. R. M. A. sur les produits agricoles ; l'Etat met dans le circuit des sommes déjà considérables sous forme de prêts. Eh bien ! ces sommes sont très insuffisantes quand on songe que dans l'un

des pays les plus riches en matières premières et en production alimentaires, les Etats-Unis, quand la nouvelle récolte de céréales arrive, la moitié de la récolte précédente est encore emmagasinée : il y a donc pour six mois de réserves alimentaires.

Quant à nous, Français, nous devrions, dans les trois premiers mois d'un conflit, nous en tenir à ce que nous produisons nous-mêmes. J'insiste donc pour que le ministre des finances procure aux organismes de stockage les moyens qui leur manquent pour rendre les services qu'on attend d'eux.

Enfin, il faut pratiquer une politique d'investissement qui requiert la défense civile : assurer la fabrication en série des moyens de protection, et surtout accroître l'aide consentie aux départements qui seront chargés de préparer l'accueil d'une partie de la population repliée. Il n'est pas concevable que dans notre pays, où l'on a tant de mal à construire des habitations en nombre suffisant, on recommence à aménager en sous-sol des abris importants. La dispersion sera le seul moyen possible de sauvegarder les populations. Je dois rendre hommage à tous les services du ministère de l'intérieur et à tous ceux qui, à l'état-major de la défense nationale et jusque dans les plus petites localités, se consacrent à l'étude de ces questions, pour la tâche considérable qu'ils accomplissent dans la préparation de la protection civile. Mais ils manquent de moyens et c'est un problème de gouvernement que de leur en accorder.

C'est pour demander ces moyens au Gouvernement que j'interviens au nom de la commission de la défense nationale. J'ai confiance qu'avant la fin de l'année des décisions seront prises ; j'ai, d'ailleurs, reçu ce matin, de M. le Premier ministre, qui regrette de ne pouvoir assister à notre discussion, l'indication qu'après un nouvel examen des premières priorités en matière de défense, le Gouvernement prendra avant la fin de l'année certaines décisions. J'espère que celles-ci ne tarderont pas pour que la défense civile soit réellement assurée. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Paul Reynaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Paul Reynaud, président de la commission. Mesdames, messieurs, lundi, à Bastia, le général de Gaulle a dit : « Nous avons à redresser notre puissance militaire en Europe ».

Cette phrase m'a rempli d'espoir, car j'y ai vu une incitation à repenser le problème de la politique militaire de la France.

Il est possible que je me trouve, sur un certain nombre de points, en désaccord avec un homme que j'admire. Je le regretterais d'autant plus, qu'il y a un quart de siècle, nous avons mené ensemble une longue lutte sur le plan de la défense nationale. Mais, le grand Français dont je parle serait le premier à proclamer que le mandat parlementaire serait avilissant s'il n'imposait pas au député le devoir de dire ce qu'il croit vrai, surtout lorsqu'il s'agit d'un problème vital.

Et je n'ai pas besoin d'ajouter que des divergences de doctrine ne pourraient en rien diminuer les sentiments d'estime et d'amitié, nés il y a plusieurs années sous une autre latitude, que j'éprouve pour M. le ministre des armées.

Allons-nous vers la guerre ?

C'est une question qui n'a pas encore été posée dans ce débat. Je dois dire qu'après avoir lu la note adressée le 2 septembre dernier par M. Khrouchtchev aux gouvernements alliés, par laquelle il déclarait que les couloirs aériens servent au passage de militaristes, de revanchards et d'espions, j'étais fort inquiet, car la liberté de communication avec Berlin-Ouest venait d'être formellement promise par le président des Etats-Unis.

Depuis la visite que j'ai rendue à Moscou, j'ai une tendance à croire que les chances de paix sont plus nombreuses que les risques de guerre.

Mais enfin, outre que les conversations sur Berlin n'ont pas encore abouti, M. Tsarapkin, représentant des Soviets à l'O. N. U., a déclaré l'autre jour, au sujet d'incidents autour du mur qui coupe en deux la ville de Berlin, que « la guerre peut éclater à tout moment ». Ce sont ses propres expressions.

Quoi qu'il en soit, l'enjeu de cette guerre serait si terrible, si nouveau, si total que notre devoir est de traiter le risque comme s'il était une certitude et d'agir en conséquence. C'est ce que font la Russie et les Etats-Unis.

Dans ce conflit, trois géants sont engagés : le Russe, l'Américain et un géant disloqué, l'Europe occidentale qui ne reconnaît aucune autorité capable de lui montrer le péril, de lui

dire : « C'est toi l'Europe, le véritable enjeu ». Car si l'Europe combat, les peuples hésitants, incertains, peureux, s'effondreraient partout dans le monde, dans le Sud de l'Asie, dans toute l'Afrique et, peu de temps après, dans l'Amérique latine. (Applaudissements.)

Le sort du monde serait fixé.

Quel effort fait la Russie ? Son ministre de la défense nationale, le maréchal Malinovski, l'a décrit le 18 septembre dernier, dans la *Pravda* sous le titre : « La défense de la patrie socialiste est notre devoir sacré ».

Il y est question à la fois de forces classiques, dont il dit qu'elles doivent être maintenues à leur niveau et que toutes les catégories d'armement doivent être respectées, et aussi des forces atomiques. Enfin, un appel vibrant est lancé aux forces morales, à l'esprit combatif et à l'enthousiasme des chefs.

Des décisions pratiques précises sont prises : la réduction des forces armées est ajournée, les libérables ne seront pas libérés, les crédits militaires seront accrus, le tout scandé par trente-trois explosions atomiques.

Voilà pour la Russie.

Quant aux Etats-Unis, il n'est que juste de dire qu'ils se livrent à un magnifique effort. Je citerai deux ou trois chiffres.

Pour l'exercice 1961-1962, le budget américain de la défense nationale est de 50 milliards de dollars, soit 25.000 milliards d'anciens francs. Les Etats-Unis ont rappelé sous les drapeaux, pour la seule armée de terre, 150.000 réservistes, qui constitueront les six divisions supplémentaires de force classique.

Les dépenses supplémentaires d'ordre militaire pour 1961-1962 sont de 6 milliards de dollars, soit 3.000 milliards d'anciens francs, presque le double de ce que nous consacrons à la totalité de nos dépenses militaires, Algérie et force de frappe comprises.

Il faut, mesdames, messieurs, regarder en face ces ordres de grandeur qui sont éloquentes. Il y a un an, parlant dans le débat sur la force de frappe, je réclamaï des forces classiques. J'étais apparu comme un personnage démodé. Mais, depuis lors, il s'est produit un fait nouveau, c'est que dans son message au Congrès, le 28 mars dernier, le président Kennedy a montré la nécessité de développer les forces classiques. Je cite : « Ce dont nous avons besoin, c'est de types entièrement nouveaux d'armes et d'équipements non nucléaires. »

Il s'agit de ces armes non nucléaires que nos avions allègrement condamnées. Et le président Kennedy dit pourquoi il en veut. C'est sa phobie bien compréhensible, parfaitement légitime, de la guerre atomique qui l'y pousse. Il s'exprime ainsi :

« Nous devons être en mesure de procéder à un choix délibéré des armes et de la stratégie. Notre position, en matière de défense, doit s'attacher à réduire le danger d'une guerre générale sans raison ou sans préméditation, du passage, sans nécessité, d'une guerre limitée à une grande guerre... » — retenant bien ce membre de phrase — « ... ou d'une faute de calcul, ou d'une interprétation erronée d'un incident ou d'une intention ennemie. »

En un mot, battons-nous s'il le faut, mais faisons tout pour éviter la guerre-suicide. Et c'est, encore une fois, parfaitement naturel.

Il dit plus clairement encore, dans ce même message :

« Notre objectif est maintenant d'accroître notre capacité, de limiter notre riposte aux armes non nucléaires. »

D'où l'augmentation des divisions américaines classiques.

On entend dire, parfois, que ces divisions n'ont plus rien de classique. Pardon ! L'effectif attribué, dans chacune d'elles, à l'arme atomique tactique n'est que de 3,5 p. 100 de l'ensemble des effectifs de la division.

On reproche parfois aux Américains de vouloir faire de nous des satellites. Nous sommes obligés de constater que 96 p. 100 des effectifs de la division américaine seraient alors des satellites et qu'il y aurait beaucoup plus de satellites américains que de satellites français en Allemagne.

C'est là, par conséquent, un argument qu'il serait sage d'écarter. Les Américains avaient sept divisions en Allemagne, auxquelles il faut ajouter les moyens aériens et la force atomique tactique, celle qui — comme vous le savez — ne peut être mise en œuvre que sur l'ordre du président des Etats-Unis.

Depuis le drame de Berlin, les Américains ont envoyé en Europe cent escadrons d'aviation. Il ont mis sur pied aux Etats-Unis six divisions, celles auxquelles le président Kennedy vient de rendre visite à Fort-Krugg et qui pourront être très rapidement transportées en Europe.

Voilà l'effort gigantesque des deux premiers géants. Que fait le troisième, l'Europe, la proie convoitée ? C'est bien un géant, car elle est aussi peuplée que la Russie et elle dispose d'une puissance industrielle beaucoup plus grande que celle de la Russie. Ainsi, elle produit plus de fer, elle extrait beaucoup plus de charbon, elle produit quatre fois plus d'électricité, elle a la main-d'œuvre qualifiée la meilleure du monde, elle dispose d'un réseau commercial qui fait le tour de la terre.

Or l'Europe occidentale, victime désignée, se refuse à faire l'effort qui s'impose pour défendre ses immenses richesses et sa vie. Elle veut jouir de ses richesses, et pas une voix — j'aurais souhaité que ce fût une voix française — ne s'est adressée à l'Europe pour l'inciter au sacrifice et même pour créer en elle le sentiment de l'honneur européen. (Applaudissements.)

Le résultat est qu'aucun peuple d'Europe n'a pris les mesures énergiques, je dirais même désespérées, qu'impose un péril sans précédent par sa nature dans l'histoire du monde.

Nos amis anglais qui, en matière atomique, auraient, hélas, à lutter avec des avions contre des fusées, n'ont pas rétabli le service militaire obligatoire qu'ils avaient cru devoir supprimer. Et, ici, je tiens à rendre hommage au courage des travaillistes anglais qui, à la Chambre des Communes, ont protesté contre la faiblesse de l'effort militaire de leur pays.

D'autres pays d'Europe accroissent de façon insignifiante un effort qui demeure infime.

Oui, mais il y a la France. Que fait la France ? Son budget de la défense nationale — dépenses d'Algérie et force de frappe incluses — se situe par rapport au revenu national — car c'est là que se mesure l'effort, et non à la proportion des dépenses militaires par rapport aux autres dépenses — à l'étiage le plus bas depuis 1925.

Voilà comment la France répond à la menace d'un cataclysme sans précédent dans l'histoire ! On croit rêver !

La France s'endort à l'ombre de la bombe atomique américaine. (Mouvements divers.)

Cette bombe que les Américains ne veulent employer qu'à la dernière extrémité, elle la couve du regard. C'est son alliée, c'est elle qui doit faire le travail, et elle regarde d'un œil complaisant l'arme atomique tactique.

Voilà le divorce intellectuel, le divorce politique sur ce problème entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. Car, l'arme atomique tactique sera une énorme mangeuse d'hommes.

Nous sommes beaucoup plus intéressés que les Etats-Unis dans cette affaire car, tandis que l'Europe centrale d'abord, puis l'Europe occidentale à laquelle nous appartenons, ensuite, seront détruites par les projectiles atomiques tactiques — plus puissants souvent que la bombe d'Hiroshima — les Russes et les Américains seront hors d'atteinte chez eux.

Que se passera-t-il alors, une fois les grandes destructions de troupes opérées par les armes atomiques tactiques ?

Eh bien ! ce sera l'arrivée des réserves.

Les réserves russes, nous les connaissons.

Où sont les nôtres ?

Si les alliés n'ont pas de divisions de réserve à opposer à la marche des divisions classiques russes, celles-ci occuperont le terrain.

En effet, on me paraît avoir un peu oublié que si la force atomique détruit, la force classique occupe, ce qui a une certaine importance en temps de guerre. Si les alliés n'ont plus de divisions disponibles, les divisions de réserve russes traverseront la terre brûlée et la France sera envahie. On sait ce que cela veut dire, et je me permets de conseiller à ceux qui ne le savent pas de s'adresser aux Autrichiens pour obtenir des précisions.

De quoi disposera la France ? A la fin de l'année, nous aurons deux divisions appartenant au corps de bataille O. T. A. N., deux divisions ! Et nous aurons, à notre propre disposition, deux divisions légères arrivées d'Algérie, stationnées en France et dont l'équipement sera loin d'être complet.

Voilà ce que fait la France. Que peut-elle faire ? Beaucoup plus car la France a la seule armée du continent qui ait des réserves instruites, notamment instruites en matière de transmissions, ces transmissions qui, vous le savez, jouent un rôle si important dans la guerre moderne. Seulement, ces réserves, il faut les équiper. Il faut créer — ce qui revient très cher — l'équipement des divisions auxquelles seront affectés les réservistes et, naturellement, entraîner ces réservistes.

Est-ce qu'il vaut mieux laisser la France envahie, au son de la coûteuse mandoline de Pierrelatte dont je renonce à vous dire combien de centaines de milliards elle nous coûtera ? Je dis que notre politique militaire n'assure pas la défense de notre pays dans l'hypothèse probable que je viens d'envisager, et cela pour apporter dans six ou huit ans à l'O. T. A. N. des bombes dont celle-ci n'aura que faire.

Disons crûment la vérité pour réveiller les dormeurs : sur le plan militaire, nous avons fait la politique de l'amour-propre, au lieu de faire celle de la sécurité, c'est-à-dire du salut. (Applaudissements à droite, à l'extrême gauche et sur divers bancs.)

Amour-propre, ai-je dit. C'est de cela que procède cette affirmation que la guerre sera une guerre française et ce refus d'intégration auquel le général Valluy, général français commandant en chef du Centre-Europe, n'a pas accepté de déférer...

M. Jean-Baptiste Biaggi. Eloge de l'indiscipline !

M. Jacques Raphaël-Leygues. Le 23 novembre 1946 a fait 6.000 victimes, presque uniquement des femmes et des enfants. Nous sommes quelques-uns à ne pas l'avoir oublié.

M. le président de la commission. Ce n'est pas un éloge de l'indiscipline, car le général Valluy, contrairement à ce que vous pensez, ne dépendait nullement du gouvernement français lorsqu'il était commandant en chef du Centre-Europe ; il dépendait du général Norstadt.

M. Jacques Raphaël-Leygues. En Indochine, il dépendait bien du gouvernement français, et ses capacités n'ont pas donné le vertige.

M. le président de la commission. Le problème est assez grave et compliqué pour ne pas y introduire la question de l'Indochine.

Amour-propre, la décision de participer à une course atomique avec des coureurs qui courent beaucoup plus vite que nous et qui sont partis plusieurs années avant nous ! Et contre quel ennemi, d'ailleurs, utiliserions-nous l'arme atomique ?

L'Angleterre avait la bombe atomique, elle avait même la bombe H à l'époque de Suez. Est-ce que l'idée de s'en servir a traversé la cervelle d'un Anglais ? Bien sûr que non !

Mais, c'est, nous dit-on, nous pourrions, du moins, menacer la Russie de lui envoyer une bombe portée par un avion qui se faufile à travers les obus à tête chercheuse et qui ira détruire Moscou. Mais c'est oublier que l'empire des Soviets va de 150 kilomètres à l'Est du Rhin, à travers l'Allemagne de l'Est, la Pologne, la Russie, la Sibérie, jusqu'au Pacifique, à Vladivostok.

Vous adresserez la menace à la Russie de lui envoyer une bombe ? Sa réponse sera, avant que vous ayez exécuté votre menace, d'effacer simplement la France de la carte du monde... (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

M. René Schmitt. Exactement !

M. le président de la commission. ... pour la raison que les dimensions de la France sont dérisoires par rapport à celles de la Russie.

Si nous étions envahis, en rêvant à notre force de frappe, nous rappellerions l'astrologue de la fable qui tombe dans un puits en regardant les étoiles. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mesdames et messieurs, échappons, pour une fois, à cette tragique incapacité des dirigeants français du passé de préparer leur pays contre la guerre qui le menace.

Avant 1870, dans cette salle, on a saboté la loi Niel, et le résultat est qu'on est allé se battre à un contre deux et que nous avons perdu l'Alsace et la Lorraine.

En 1914, nous sommes allés à la guerre sans artillerie lourde, avec une puissance de feu qui n'était que de la moitié de celle de l'Allemand. Et ce furent les hécatombes de 1915.

Avant 1939, on n'a pas compris, ici, la révolution apportée dans l'art de la guerre par le moteur à explosion sur la terre et dans l'air.

Comprenons ce que sera pour nous la guerre de demain. Cessons, au moins provisoirement, de nous livrer à des rêves coûteux, et passons de l'amour-propre aux dures réalités. Equipons des divisions, entraînon des réserves pour éviter l'invasion de la France.

Ainsi, nous éviterons qu'on dise de nous, en évoquant le temps de la Révolution où la patrie était déclarée en danger et où les paysans en sabots accouraient pour s'enrôler, que tout

ce que nous avons pu faire en 1961, s'agissant de la France, cette grande puissance qui exige avec raison d'être traitée comme telle, aura été de la faire entrer dans la lutte avec quatre divisions qui n'étaient pas entièrement équipées.

Je vous dis, mesdames, messieurs, que cette Assemblée mérite mieux que ce jugement de l'Histoire. (Applaudissements à droite, à l'extrême gauche et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Bergasse, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Henry Bergasse, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Mesdames, messieurs, M. le président Paul Reynaud — et avec quel talent — vient d'évoquer le problème militaire sur un plan politique et international.

J'aborderai un autre problème plus modeste, mais à mes yeux aussi essentiel pour l'armée, celui de son moral.

Or, mesdames, messieurs, et nous aurions tort de nous le dissimuler, ce moral est aujourd'hui assez fortement ébranlé.

Les événements qui ont eu lieu dans l'armée depuis le mois d'août 1961 ne sont pas à classer parmi les faits ordinaires. Un ancien commandant du Centre-Europe, un ancien chef d'état-major de l'armée, un ancien inspecteur général des forces aériennes, un ancien commandant en chef en Algérie, délégué du Gouvernement, un ancien chef du cabinet militaire du Premier ministre, un général commandant de l'air en Algérie, un général inspecteur de la Légion étrangère, un major général de l'armée de l'air, un général commandant le Sahara, un commandant de corps d'armée en Algérie se sont mis en état de révolte et ont été condamnés comme tels. Plusieurs généraux de corps d'armée ont été mis en état d'arrestation.

Certains sont libres, certes, de traiter ces généraux de factieux, voire de les insulter du nom d'officiers félon. Nous constatons nous — et tout simplement — que ces officiers s'étaient jusqu'alors couverts de gloire sur tous les champs de bataille et qu'ils comptaient parmi les plus respectés et les plus décorés de l'armée française. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

Certains les accuseront de fascisme. Nous noterons seulement que la plupart d'entre eux n'avaient pas manifesté de sentiments extrémistes, que la plupart se montraient d'impeccables républicains et que même plusieurs d'entre eux passaient, à tort ou à raison, pour des hommes de gauche, assez favorables, disait-on, aux idées socialistes.

Nous n'avons pas à juger ces hommes ; ce n'est ni notre tâche ni notre emploi. Mais nous ne pouvons pas rester indifférents, sur le plan moral et psychologique, à un phénomène aussi grave et aussi important pour notre armée, surtout quand, dans le même temps, nous voyons démissionner de cette armée et briser leur carrière les officiers les plus loyaux vis-à-vis du régime, parmi lesquels un général d'armée représentant la France à Washington, un chef d'état-major de la défense nationale, un inspecteur général des troupes aéroportées, un ancien chef de cabinet du Président de la République, un directeur de l'enseignement militaire supérieur, un des trois commandants de corps d'armée en Algérie. Démissions refusées certes, mais 15 à 20 p. 100 des officiers en service en Algérie auraient démissionné.

M. André Jarrot. C'est faux !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Je ne sais pas si ce chiffre est exact.

M. le ministre des armées. Il est inexact.

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. En tout cas, et quel que soit le chiffre...

M. André Jarrot. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Volontiers.

M. André Jarrot. Je voudrais vous demander si jusqu'à présent vous parlez au nom de la commission ou en votre nom personnel.

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Je parle évidemment au nom de la commission car ce sont des faits que je cite. Ils peuvent gêner ou ennuyer

certain, mais je suis obligé de les prendre tels qu'ils sont. (Applaudissements à droite. — *Mouvements divers au centre et à gauche.*) Je ne puis ni les modifier ni les inventer.

M. Jean Poudevigne (*tourné vers le centre*). Cela vous fait mal aux oreilles !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Vous constaterez d'ailleurs, dans un instant, que je le fais dans un seul souci, qui sera certainement celui de l'Assemblée, à savoir sauver le moral de cette armée. (Applaudissements à droite.)

M. André Jarrot. De telles déclarations n'ont pas été approuvées par la commission.

M. Jean-Baptiste Biaggi. La vérité vous fait peur !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Nous avons le devoir de nous demander — c'est notre devoir à tous, quelle que soit notre opinion — quelle est l'origine de cette hémorragie, afin d'y porter remède au plus vite.

On peut se mettre la tête sous l'aile et dire : Qu'ils s'en aillent, on trouvera toujours à les remplacer. On trouve, d'ailleurs, toujours des généraux de brigade, heureusement de valeur, pour prendre la place des généraux de division, comme on peut toujours insuffler un sang nouveau à un corps malade. Mais si vous ne remédiez pas aux causes, vous ne sauverez pas le malade.

C'est bien d'un mal qu'il s'agit : l'armée souffre moralement et comme il faut à la nation une armée valide, une armée saine, vigoureuse, et que nous sommes les représentants de la nation, c'est bien à nous qu'il incombe de rechercher les remèdes.

Mesdames, messieurs, ne vous y trompez pas, c'est d'un corps vivant qu'il s'agit et qui comme tel a une âme. On commettrait une grave erreur — et je souhaiterais voir à son banc M. le secrétaire d'Etat aux finances pour le lui dire — en confondant l'armée avec tel ou tel corps de l'administration : ce n'est vrai ni dans la vie ni devant la mort. L'armée n'est pas à la journée de huit heures ni à la semaine anglaise ; elle sert théoriquement vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Elle est soumise, actuellement plus que jamais, à un nomadisme constant ; où elle ne peut qu'obéir. Une récente enquête effectuée sur 225 officiers mariés établissait qu'en treize années la moitié d'entre eux avaient déménagé cinq fois et le dixième au moins neuf fois. Je vous le demande, quel est le fonctionnaire civil qui accepterait sans protestation un pareil traitement et un semblable destin ?

M. Hervé Laudrin. La vie des marins-pêcheurs est bien plus difficile encore !

M. Henry Bergasse. La femme d'un sous-officier travaille. Une mutation signifie pour son ménage la ruine et la désunion. Pas de syndicats et pas de grève. Et, bien entendu, pas de réévaluation à la base pour les cas les plus malheureux. Mais ces difficultés matérielles, ce sentiment d'impuissance à s'en défendre, ce silence obligé devant les attaques sournoises d'une presse infâme, inconsciente des sacrifices endurés !

Cela ne serait rien à côté de l'épreuve morale que vient de subir l'armée. Elle ne l'a mérité en rien et je remercie M. le ministre des armées de l'hommage qu'il lui rendait il y a un instant et auquel je m'associe. Ce que cette armée a fait depuis 15 ans, les sacrifices qu'elle a consentis, les peines qu'elle a éprouvées, les pertes qu'elle a subies, des mots, des simples mots ne suffisent pas à le dire. Les chiffres même ne l'expriment pas. Les 55.000 soldats français et les 3.634 officiers qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille, soit dix promotions de Saint-Cyr en quinze ans, ne sont pas morts d'un coup sous l'intensité d'un bombardement : ils ont payé de mille peines, de mille privations et de mille dangers ces hécatombes successives. « Il fallait souffrir pour avoir le droit de mourir », dit l'un des plus héroïques d'entre eux. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

M. Hervé Laudrin. Sans vouloir diminuer en rien l'hommage que vous rendez à l'armée, je trouve qu'il faudrait compléter vos chiffres par celui des soldats du contingent qui sont morts. (*Vives exclamations à droite et au centre droit.*)

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur Laudrin, si vous essayez maintenant de distinguer et si vous pensez qu'il y a deux armées en France...

M. Hervé Laudrin. Sûrement pas !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. ...alors, il vaudrait mieux que nous nous retirions tous. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Il n'y a qu'une seule armée et c'est l'armée de la nation ! (*Nouveaux applaudissements à droite.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. L'armée est indivisible comme la République !

M. le président. Cessez ces interruptions, messieurs. M. Bergasse seul a la parole.

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Et les paras ? Ces paras qui couvraient nos drapeaux de gloire ? On les a voués, dans une certaine presse, à la défiance des populations : des « activistes » dangereux, semblait-on dire, des soldats de métier prêts au massacre ! Et on les opposait doucement aux agneaux dociles du contingent, comme si 85 p. 100 des hommes du contingent ne formaient pas l'effectif des parachutistes. (*Applaudissements à droite.*)

Il faut le dire. Et cela n'incrimine en rien le Gouvernement actuel. L'armée, nous l'avons vécue nous, monsieur Laudrin.

M. Hervé Laudrin. Nous aussi !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Elle a été abandonnée par l'opinion pendant la dure guerre d'Indochine. Battue là-bas par une guerre psychologique et subversive, elle pensa prendre en Algérie sa revanche militaire et morale. Et, de fait, elle y réussit.

Elle y réussit même si bien qu'en quatre ans les dangers les plus graves d'investissement par les ailes étaient conjurés et que l'armée était devenue l'idole de la plus grande partie de la population algérienne. Le 13 mai en fut le pinacle. Tout le monde crut que la paix était faite dans la fraternité des communautés et que si l'Indochine, le Maroc, la Tunisie étaient perdus pour la France, l'Algérie demeurerait dans le giron de la mère-patrie.

Il n'en fut rien, vous le savez. La guerre continua. Battu en bataille rangée, le F. L. N. passa à la guérilla subversive. L'armée sut lui opposer une contre-guérilla effective et, comme celle-ci exigeait l'appui profond des populations, elle s'organisa, dans la lancée du 13 mai, et avec l'encouragement du Gouvernement, pour une pénétration pacifique contrebalançant l'action du F. L. N. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Elle y réussit encore grâce à l'œuvre magnifique, sur la grandeur de laquelle, mesdames, messieurs, il n'y aura pas, je pense, contestation, et qui a été accomplie par nos officiers S. A. S. Et les résultats du premier référendum semblaient bien répondre au désir d'union étroite entre l'Algérie et la France.

Cependant, il faut bien le dire car c'est la vérité, le principe de l'autodétermination fut le premier choc nerveux subi par l'armée dans la mission qu'elle avait assumée. Le mythe rooseveltien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, même lorsqu'à ce droit ne correspondaient pas les moyens, s'imposa à l'O. N. U. comme à l'opinion mondiale ; il s'imposa même à la majorité de notre Assemblée, y compris à moi-même, mais il ne fut pas compris d'une armée qui avait reçu pour mission de garder l'Algérie à la France.

Comme le principe de l'autodétermination laissait encore une option pour une solution française, l'armée se consacra entièrement à faire triompher cette option. Sa mission ne lui apparut pas changée, et elle y fut encouragée par la population européenne. C'est ainsi qu'un certain nombre d'officiers, pour garder les Musulmans dans l'orbite française, pour les rassurer et pour les entraîner avec nous, firent le serment de ne jamais les abandonner.

Pendant ce temps, les opérations continuaient. Le ratissage par le plan Challe d'un quadrillage bien organisé semblait démanteler l'organisation interne des rebelles. La victoire apparut proche. Mais isolée dans le climat algérien, l'armée sentait mal l'appel de la métropole vers la paix au moment où cette paix pouvait être encore glorieuse. Le divorce commença alors entre la nation et son armée qui se voyait non seulement frustrée de

sa revanche méritée mais, de plus, contrecarrée dans son action même et dans la mission qu'elle avait reçue du Gouvernement, de la population algérienne et du patriotisme le plus naturel.

Elle eut la sagesse d'éviter toute participation à la journée des barricades, mais lorsque se posa le dilemme entre ce patriotisme, le serment prêté aux Musulmans qui engageait leur honneur et une discipline vis-à-vis d'un chef de l'Etat et d'un Gouvernement qu'ils ne comprenaient plus, de nombreux officiers ne saisirent pas que le référendum devenait pour eux, comme pour nous, l'Etat de la nation et qu'à partir de ce moment la discipline s'imposait à eux.

Levant les yeux vers les drapeaux où scintillaient les mots d'Honneur et Patrie, c'est à ces deux mots qu'ils pensèrent demeurer fidèles et qu'ils entrèrent alors dans l'insurrection.

Mesdames, messieurs, le maréchal Foch avait coutume de dire : « La guerre n'est pas un événement, c'est un résultat ». On peut en dire autant de l'insurrection d'avril. Je ne prétends pas en cela l'absoudre : Ce ne fut pas un événement, ce fut un résultat.

Mais nous n'avons pas à juger ; nous avons simplement et c'est notre devoir, monsieur l'abbé Laudrin, à essayer de comprendre car nous sommes devant un phénomène que nous ne pouvons pas nier. Nous n'avons pas à choisir entre une armée que nous aimons et une nation que nous représentons et dont les intérêts nous appartiennent.

Il faut à la France une armée, une armée fidèle, une armée dont on a trop voulu qu'elle fût l'auxiliaire d'une politique, parce qu'elle était mêlée à une guerre en réalité politique. Mais elle doit demeurer une armée française qui ne peut, en Algérie, que protéger les personnes et les intérêts français, que le Gouvernement nous dit garantis et qui ne peuvent être garantis que par elle-même.

Il importe tout autant de faire comprendre à l'armée qu'elle ne peut pas non plus se choisir une politique...

M. Hervé Laudrin, Très bien !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. ...et déterminer, en raison des droits qu'elle a acquis à la reconnaissance des Français, l'attitude qu'elle doit observer vis-à-vis des faits politiques. Encore faudrait-il le lui expliquer — ce n'est pas notre rôle — et lui faire comprendre ce qu'on attend d'elle, lui dire aussi la confiance dont elle est encore aujourd'hui assurée et entourée.

Il vaut mieux cela, monsieur le ministre, je vous le dis franchement, que la punir, la suspecter et la laisser insulter par ce que j'appelle très sincèrement du haut de cette tribune, une « sale presse » qui n'a cessé autrefois de bavarder sur la France et qui aujourd'hui bave sur nos officiers, en en saisissant toutes les occasions. (Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs au centre et à gauche.)

« Le génie de la France se reflète au miroir de son armée ». Ce n'est pas moi qui ai écrit cela, c'est le général de Gaulle.

Il faut donc que la nation tout entière s'attache à refaire l'âme de l'armée, que le Gouvernement s'applique à cette tâche urgente, plutôt qu'à bâtir dans le ciel une France nouvelle qui ne serait plus défendue par personne, parce que la foi serait morte dans le cœur des combattants et que cette foi seule, Alfred de Vigny l'atteste, a permis à l'armée française de surmonter, en des temps aussi difficiles et à travers tout le XIX^e siècle, les changements de gouvernement, de régime et de politique.

« Le soldat, disait Vigny, l'homme des armées, a besoin d'être consolé de la rigueur de sa condition ». On ne fera pas son moral uniquement à coups de sanctions, même justes et humaines, ni par des épurations même extensives, ni par la promotion systématique de ceux qui souvent affecteraient la docilité dans le simple espoir d'être promus. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il y faut d'abord et surtout la confiance, la confiance de l'Etat dans l'armée et réciproquement la confiance des soldats dans les chefs et, à tous les échelons de la hiérarchie, la confiance dans les camarades.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Il ne faut pas organiser la délation à l'intérieur de l'armée.

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Peut-on renouveler sa foi dans une autre mission que celle d'une Algérie demeurant française ? La garde au Rhin peut-elle constituer pour demain un idéal suffisant ? Ce n'est pas à moi de le dire. M. le président Paul Reynaud l'affirmait tout à l'heure. Mais ce que je peux vous dire c'est qu'il y a trente ans le général de Gaulle déclarait : « Une élite mili-

taire qui ne vivrait pas avec le désir de se battre tomberait vite en décadence. » (Interruption à l'extrême gauche.)

Pensez-vous que ce soit par des dissolutions d'unités, sanction grave pour des régiments couverts de gloire et qui n'ont fait souvent qu'obéir ? Pensez-vous que des mutations en masse, comme celles qui en neuf mois ont vu passer 80 généraux dans 35 postes, postes qui ont ainsi changé en quelques semaines deux ou trois fois de titulaires ? Un tel carrousel n'évoque-t-il pas « ces rangs sans cesse rompus, cette noria des effectifs, ce kaléidoscope des chefs et des camarades » que le général de Gaulle répudiait en ces termes dès 1934 ?

Il faut au contraire donner à l'armée son apaisement moral, sa stabilité, sa sérénité et la certitude qu'elle n'a pas fait un sacrifice inutile. Il faut, en un mot, rendre à l'armée la discipline qu'elle doit, le respect qu'on lui doit et la confiance qui lui manque.

Ayant conscience de sa servitude, l'armée retrouvera aussi sa grandeur. Il le faut pour que la France vive et tienne sa place, non seulement dans l'Europe, comme le disait à l'instant le président Reynaud, mais aussi dans le monde. C'est indispensable. C'est possible, car il n'y a plus là de problème financier. Je dirai même que c'est facile. Il suffit de le vouloir. Et je suis bien sûr, monsieur le ministre, que vous le voulez avec nous. (Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Rieunaud.

M. Edouard Rieunaud. Monsieur le ministre, l'an dernier le regretté président François-Valentin avait lancé un pathétique appel en faveur de la situation des sous-officiers à la suite de la répartition des crédits alloués pour la revalorisation de la fonction militaire.

Malheureusement, les sous-officiers en activité et les retraités après 12, 15, 20 et 24 ans n'ont été l'objet d'aucune augmentation d'indices, tout au moins au régime antérieur qui avait été prévu, ainsi que vient de l'indiquer M. Voiquin.

Aucun effort important n'a été fait pour encourager les sous-officiers les plus compétents à demeurer dans l'armée après 15 ans de service. Les sous-officiers des échelles supérieures n'ont bénéficié d'aucune augmentation d'indices. L'effet de la proposition du choix des carrières longues des sous-officiers se trouve compromis et l'intérêt de l'acquisition des brevets de spécialités et des échelles 3 et 4 est réduit.

Je ne m'étendrai pas longuement sur ces chapitres maintes fois évoqués à cette tribune, mais ces erreurs sont contraires à l'intérêt de l'armée et au désir souvent exprimé par elle.

Ces erreurs doivent être corrigées au budget de 1962 pour les sous-officiers en exercice, de même qu'il doit être mis un terme à l'absence de péréquation des pensions dont souffrent les sous-officiers retraités nés arbitrairement en 1949 aux échelles inférieures.

La loi doit poser le principe du rétablissement des parités définies légalement, compte tenu bien entendu de l'évolution de la fonction publique depuis 1942.

Dans cette intention, j'avais déposé l'amendement suivant :

« Le Gouvernement prendra par décret avant le 1^{er} juin 1962 les dispositions nécessaires pour rétablir les parités entre fonctionnaires civils et militaires ainsi qu'elles ont été définies par l'ordonnance du 23 juin 1945 en tenant compte, bien entendu, de l'évolution de la fonction publique depuis 1948.

« Ces dispositions devront améliorer les soldes tant des sous-officiers en activité que des sous-officiers retraités. »

L'exposé des motifs se terminait ainsi : « Conformément aux promesses faites devant le Parlement, il est nécessaire que soit améliorée la situation des sous-officiers tant en matière de solde qu'en matière de pensions de retraite. »

Hélas ! on m'a signalé que cet amendement était irrecevable.

J'en ai été surpris, alors que l'amendement à la loi sur les rapatriés a été jugé recevable dans les mêmes conditions au Sénat — voir débats du Sénat, page 1261.

M. Emile-Pierre Halbout, rapporteur pour avis. Ce n'est pas le même règlement.

M. Edouard Rieunaud. Je regrette vivement cette position, surtout pour les sous-officiers en activité ou retraités et, dans un esprit de collaboration, monsieur le ministre, je vous demande de reviser la position ministérielle afin que les sous-

officiers obtiennent satisfaction soit par une lettre rectificative, ainsi que vient de le demander le rapporteur, M. Dorey, soit par tout autre moyen, à condition qu'il soit pratique, mais surtout efficace. En outre, monsieur le ministre, si vous êtes prêt à prendre en considération un amendement qui vous aide à régler ce problème, je suis tout disposé, avec les collègues qui le désireraient, à en déposer un autre. Ainsi, vous irez au devant des désirs de la commission de la défense nationale unanime, et ceux aussi, j'en suis sûr, de l'Assemblée nationale tout entière. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. René Schmitt.

M. René Schmitt. Mesdames, messieurs, il y a un an était votée la loi de programme militaire engageant notre pays dans la voie de l'armement nucléaire, voire thermonucléaire, et fixant un éventail de crédits pour la période 1960-1964, avec la perspective d'amorce d'une seconde période 1965-1969.

Où en sommes-nous au bout de l'an ? Dans quelle mesure la loi de programme se réalise-t-elle ? Comment se réalise-t-elle ? L'expérience et la conjoncture confirment-elles ou infirment-elles les graves objections qui avaient à l'époque été exprimées à son égard et qui nous avaient entraînés à le combattre ?

Autant de questions qui peuvent donner à cette discussion le caractère de contrôle auquel doit être soumise une loi de programme pluriannuelle, tant dans son application que dans son adaptation aux circonstances et à l'évolution de la situation, et poser, de ce fait, le problème des correctifs plus ou moins profonds qui doivent lui être apportés.

Faut-il rappeler que la loi de programme comportait un total de 3.116 milliards d'anciens francs pour cinq ans, soit 1.179 milliards pour la partie programmée — dont 505 milliards pour les études spéciales et les engins — et 1.937 milliards pour la partie non programmée ?

M. Le Theule, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, note les remarques suivantes aux pages 12 et 13 de son excellent rapport :

« Le contenu de cette enveloppe ne permettra pas de mener à bien toutes les tâches assignées, si bien que des transferts importants modifieront complètement le budget de 1962, à moins que le plafond ne soit crevé d'importante façon.

« Depuis deux ans, déjà, à l'occasion de l'examen par la commission des collectifs, le rapporteur, M. Voilquin, s'élève contre ces méthodes consistant à présenter un projet de loi de finances dont les hypothèses de départ sont manifestement erronées ou exagérément optimistes. »

Je lis plus loin : « Ainsi, ces bleus » que nous avons patiemment examinés, ne sont que l'apparence. Le véritable budget de 1962, nous le connaissons au jour le jour, sans vue d'ensemble, au fur et à mesure des collectifs, des transferts, des annulations et ouvertures de crédits. Et même, lorsque notre vote sera sollicité, l'urgence sera telle — à moins que les dépenses ne soient déjà engagées — qu'il faudra consentir d'importants sacrifices pour faire face à des besoins impératifs et immédiats. »

Et M. Le Theule conclut : « Ces remarques peuvent paraître sévères : elles correspondent néanmoins à la vérité. »

Pour ma part, je note deux éléments importants : les dépassements de crédits et les retards dans les délais prévus.

J'attends, bien sûr, l'objection suivant laquelle nous cheminons dans un domaine parsemé d'inconnues et que, chemin faisant, il convient d'apporter certains correctifs. L'objection est valable jusqu'à un certain point, mais non dans les proportions que nous offrent les déclarations officielles et dont nous retrouverons les échos chiffrés dans le prochain collectif.

L'exemple le plus significatif est la construction de l'usine de séparation des isotopes de Pierrelatte, initialement prévue pour 60 milliards d'anciens francs en 1957, puis passant, en 1953-1959, à 150 milliards pour aboutir, en 1961-1962, à 250 milliards. On saute ainsi du simple au quadruple !

Il n'est pas question de revenir en arrière puisque l'usine est très avancée et que 70 milliards d'anciens francs ont déjà été dépensés ! Nous sommes donc devant le fait accompli. C'est la carte forcée et je vous pose mes trois premières questions monsieur le ministre.

L'extension de l'usine n'était-elle pas prévisible, au moins dans ses grandes lignes ?

N'aurait-elle pas dû faire l'objet d'un programme plus précis dans le temps et dans ses incidences financières ?

Ne sommes-nous pas, une fois de plus, devant cette tactique administrative bien connue qui consiste à engager une dépense très au-dessous de son niveau réel et à demander ensuite les rallonges inévitables quand l'exécution des travaux rend le projet complètement irréversible ? (Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs à droite.)

Bien sûr, monsieur le ministre, vous me répondez que le reproche s'adresse plus au commissariat à l'énergie atomique qu'à vos services et à vous-même. Il n'en reste pas moins que les applications prévues de l'usine seront largement bénéficiaires pour le ministère que vous dirigez et que la loi de programme prévue dans son exposé des motifs que tout dépassement entraîné par des aléas techniques sera supporté par la masse des crédits mis à votre disposition.

Quant aux retards dans les délais prévus, je retiendrai deux exemples : le futur réacteur destiné au sous-marin atomique, la sortie de l'avion dit stratégique.

Le réacteur actuellement en construction à Cadarache pose le problème du retard, par voie de conséquence, du sous-marin à propulsion nucléaire qui doit en être équipé. La pile à terre sera terminée en 1963. Elle divergera vers la fin de la même année et sa montée en puissance est prévue pour 1964.

Si tout va bien, on ne pourra tirer les conclusions des essais qu'à la fin de la même année ou au début de 1965. Or, la mise en chantier du sous-marin nucléaire est prévue à la loi de programme pour 1964.

Voici donc ma quatrième question : comment comptez-vous articuler la construction de la coque du premier sousmersible nucléaire français avec celle de son réacteur pour éviter les distorsions, toujours graves dans leurs conséquences sociales, du plan de charge des arsenaux ?

Le problème de l'avion stratégique si passionnément controversé l'année dernière — conduit en 1961 à la suite des déclarations concernant les modifications qui doivent être apportées au *Mirage IV*. Nous avions mis en doute, à l'époque, non ses qualités intrinsèques, mais la possibilité de remplir la mission stratégique à laquelle on le destinait. Nous lui reprochions son rayon d'action trop faible et sa vulnérabilité.

Or, que constatons-nous ? Il est question de remplacer le réacteur Atar 9 par un réacteur plus puissant pour porter son rayon d'action de 1.200 à 1.500 kilomètres. Quant à la vulnérabilité, nous disions et nous persistons à dire que la seule chance de survie de l'aviation réside dans l'adjonction à l'avion stratégique de la bombe volante, telle que les Américains l'ont réalisée avec le *Skybolt*. Les récentes expériences américaines du *Skyshield II* ont démontré que la survie du bombardier était à ce prix ; devenu plate-forme mobile du lancement du missile air-sol, il échappe au barrage de la zone de défense puisque le missile est capable de franchir par ses propres moyens les 1.000 ou 1.200 derniers kilomètres qui sont naturellement les plus meurtriers.

Les graves objections que nous avons formulées étaient donc fondées : l'avion qu'on nous proposait l'an dernier n'était pas un avion stratégique puisqu'on avait même prévu qu'il pourrait être un avion-suicide et que des améliorations radicales y sont aujourd'hui envisagées.

Deviendrait-il pour autant un avion stratégique quand il sortira, ainsi modifié, dans deux ans et demi ou trois ans ? C'est une autre affaire qui dépend notamment, d'une part des perfectionnements apportés aux moyens de défense antiaérienne, voire antimissiles, d'autre part de la très relative invulnérabilité née de la dispersion dans un pays géographiquement restreint comme le nôtre.

Peut-être n'était-il pas si urgent d'engager 150 milliards d'anciens francs dans la construction de cinquante *Mirage IV* alors que les techniciens semblent très intéressés par une nouvelle plate-forme mobile qui n'est autre que la *Super-Caravelle* !

En tout état de cause — et ce sera ma cinquième question — quand pensez-vous pouvoir doter opérationnellement la flotte des *Mirage IV C* et éventuellement des *Etendard IV* du missile air-sol actuellement à l'étude ?

Les observations spécialisées pourraient être certainement plus nombreuses. Mais, outre que le temps de parole qui m'est imparti est limité, je me contenterai de les englober dans une remarque d'ordre général.

Nous sommes placés devant un budget dont un grand nombre de chapitres devraient figurer en pointillé. En fait, de grandes options sont encore à prendre : c'est le cas pour le char de 30 tonnes — vous en avez parlé, monsieur le ministre — pour

l'avion de coopération et l'avion de transport lourd, pour la force d'intervention ; ou bien de grandes incertitudes subsistent : c'est le cas du bombardier stratégique, du sous-marin balistique à propulsion nucléaire, de l'engin intermédiaire, de l'engin balistique marin, du missile air-sol, du corps de bataille, etc.

Nous sommes donc appelés à discuter le budget militaire dans l'inconnu, alors qu'une politique militaire n'est toujours pas précisée — et ce n'est pas le discours du Président de la République du 3 décembre 1959 qui peut être accepté ni constitutionnellement, ni techniquement comme une définition de cette politique.

La question reste donc la même. Devant les progrès de la science, l'évolution des armements, la modification de structure des forces armées étrangères, les conceptions modernes de la stratégie militaire, les problèmes posés par la conjoncture internationale, le Gouvernement entend-il exposer devant les commissions réunies des affaires étrangères et de la défense nationale d'abord, devant le Parlement ensuite, sa politique militaire de défense du secteur du monde libre qui lui est affecté ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et à droite.*)

Et si je suis amené à poser cette nouvelle question, à mes yeux d'une importance primordiale, c'est qu'à mon avis le problème de défense de l'Europe posé par la crise de Berlin entraîne certaines révisions possibles dans le débat fondamental qui a opposé il y a peu de temps dans cette Assemblée, d'une part les partisans d'une force de frappe nationale, d'autre part les partisans d'une force de frappe moderne adaptée à la géographie du secteur Centre-Europe et aux missions confiées notamment à la France, force conventionnelle nationale qui n'exclut pas une nécessaire participation de la France à une force de dissuasion internationale.

M. le Premier ministre affirmait lors de la discussion de la loi de programme que la création d'une force de frappe intégrée au sein de la loi de programme n'éliminait pas pour autant les armements conventionnels, tout en rappelant que la création de cette force de frappe n'entraînait pas d'augmentation de la masse globale des dépenses de l'Etat.

A la vérité, il y a dans ces propos une contradiction fondamentale : si la masse globale des dépenses n'est pas augmentée, c'est qu'à l'intérieur de ce total une répartition est opérée pour le financement de la partie nouvelle qui apparaît dans la vie militaire française, c'est-à-dire l'armement nucléaire et que, par conséquent, une diminution corrélative intervient au détriment de la partie conventionnelle de la défense nationale.

M. le président de la commission des finances. C'est l'évidence même !

M. René Schmitt. Je vous remercie, monsieur le président, de votre approbation.

En d'autres termes — et nous revenons fatalement à la confrontation des principes de base — il importe de la façon la plus formelle de préciser les missions de la France dans le cadre d'une défense commune de l'Ouest.

La France risque-t-elle d'affronter l'épreuve d'une guerre atomique ? Une guerre atomique est-elle possible dans le « réduit européen » ? Les menaces d'une guerre conventionnelle ne retrouvent-elles pas une acuité nouvelle dans la mesure où les possibilités de destruction atomique tendent vers l'infini ?

C'est encore aux déclarations de M. le Premier ministre que je me référerai pour rappeler le malentendu initial qui lui a permis de justifier la création d'une force de frappe nationale.

Je persiste à contester l'affirmation de M. le Premier ministre selon laquelle l'efficacité de la force de frappe se mesure bien plus à l'importance quantitative des puissances qui la possèdent qu'au nombre des engins dont elles disposent.

En effet, je crois que si son intérêt lui commandait, par exemple, de détruire notre pays, la Russie n'hésiterait pas à envisager le sacrifice de certains de ses centres vitaux et de plusieurs millions de ses habitants parce qu'elle saurait que nos moyens de riposte seraient plus ou moins anéantis et que les quelques éléments survivants d'une riposte possible ne représenteraient plus qu'une capacité de destruction quasi négligeable par rapport aux estimations initiales.

D'ailleurs, s'il en était encore besoin, nous serions avertis par un discours du maréchal Malinowski reproduit dans *La Pravda* du 14 septembre dernier et auquel M. le président Paul Reynaud a déjà fait allusion. J'en cite un des passages les plus expressifs :

« La future guerre mondiale, si les impérialistes la déclenchent, sera, par son caractère politique, un conflit armé décisif entre deux systèmes sociaux opposés. Il ne doit faire aucune doute pour

nous que le caractère de classe, nettement marqué, de cette guerre déterminera l'extrême évidence des objectifs politiques et militaires des parties combattantes. D'autre part, l'emploi de moyens d'extermination et de destruction massives prètera à cette guerre un caractère destructif sans précédent. C'est à une guerre aussi totale, aussi pénible et aussi acharnée que nous devons précisément préparer nos forces armées. D'où les exigences élevées que le parti communiste soviétique formule à l'égard de l'armée et de la marine. »

M. René Cassagne. C'est un combattant de la paix qui a dit cela ! (*Sourires.*)

M. René Schmitt. Et voilà qu'aujourd'hui, ce n'est plus de force de frappe que l'on parle, mais de force de dissuasion. Il y a un an, on se limitait à la conception qui voulait qu'un petit pays, possesseur de quelques ogives, pût prétendre au respect de la part des plus puissants. Osera-t-on aller aujourd'hui jusqu'à comparer notre force, dite de dissuasion, aux deux forces mondiales véritables « *deterrents* » parce que fondant leur puissance respective sur l'équilibre de la terreur ?

Aujourd'hui, nous ne possédons que des projets. Dans deux ans, délai prévu pour la possession d'une force atomique susceptible d'équiper le vecteur intermédiaire, quelle pourrait être la portée de cette force ? Les chiffres avancés en commission et sur lesquels je resterai discret constituent un élément qui ne me paraît pas devoir peser très lourd dans la balance mondiale.

Les événements de Berlin, en revanche, ont montré que nous avons un tout autre rôle à jouer. Ce rôle est double. Il appelle, d'une part, la constitution d'une force conventionnelle classique mécanisée possédant des moyens d'intervention rapide, c'est-à-dire le rôle essentiel dévolu au « bouclier » européen, soit une cinquantaine de divisions ; d'autre part, la participation à une force atomique internationale de défense dans le cadre de l'O. T. A. N., sous forme d'une flotte de sous-marins nucléaires.

Rien ne serait plus préjudiciable à l'équilibre européen que la perspective pour la France d'abandonner *de facto* la mission de chef de file, de leader de la défense continentale européenne.

Or cette mission, nous l'avons abandonnée à l'Allemagne qui, avec ses dix divisions actuelles et ses douze divisions modernisées prêtes fin 1962, a été la seule nation à ne pas être surprise par les événements alors que nous avons dû rappeler en hâte deux divisions d'Algérie pour tenter de figurer tout juste symboliquement.

Et pourtant, les accords européens ont tracé l'importance des forces armées respectives : 14 divisions françaises pour 12 divisions allemandes. Les faits sont hélas ! là pour démontrer que nous n'atteindrons pas cet objectif, parce que nous tendons sur le plan nucléaire à des réalisations dont nous avons dénoncé les erreurs de conception et d'options.

Je ne voudrais pas conclure sur une critique, mais rappeler l'essentiel de notre position qui se démarque sur celle des organismes européens et, singulièrement, sur celle de l'union de l'Europe occidentale.

Au cours de la deuxième partie de sa sixième session ordinaire, l'Assemblée de l'union de l'Europe occidentale adoptait, le 2 décembre 1960, la recommandation n° 57 sur l'état de la sécurité européenne et la constitution d'une force nucléaire O. T. A. N., recommandation ainsi rédigée :

« L'Assemblée, considérant la réponse du Conseil à la recommandation n° 40 et la déclaration du S. A. C. E. U. R. du 21 novembre 1960 ;

« Souhaitant que tout l'effort soit fait pour assurer la défense de l'Europe, et soucieuse d'éviter en même temps une prolifération dangereuse et coûteuse des armes atomiques ;

« Considérant l'évolution de la situation politique et de l'opinion publique dans les pays de l'O. T. A. N. ;

« 1. — Recommande,

« 1. Qu'il soit promptement remédié aux insuffisances reconnues par le Conseil dans tous les domaines de la défense conventionnelle ;

« 2. Que soit constituée au sein de l'O. T. A. N. une force nucléaire définie par le S. A. C. E. U. R. comme capable d'assurer la défense directe de l'Europe dans le cas d'une attaque d'une particulière gravité, force permanente placée sous une responsabilité unique et englobant en tout état de cause tous les moyens nucléaires présents en Europe ;

« 3. Que le Conseil de l'Atlantique-Nord arrête les procédures communes déterminées par tous les membres du Conseil sur

un pied d'égalité, qui assureraient une définition et un contrôle politique de l'emploi des armes nucléaires et la rapidité de décision exigée en cas de crise;

« II. — Recommande au président en exercice du Conseil de l'U. E. O. de communiquer les trois propositions ci-dessus au Conseil de l'Atlantique-Nord lors de sa réunion qui aura lieu à Paris les 16 et 17 décembre, sans prise de position collective de la part du Conseil de l'U. E. O. ;

« III. — Recommande aux Etats membres de l'U. E. O. d'appuyer la politique préconisée dans les trois paragraphes lors de cette réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord. »

Monsieur le ministre, il est temps encore de procéder aux révisions que douze mois d'existence de la loi de programme devraient permettre d'envisager.

La préoccupation de l'immense majorité d'entre nous, c'est la volonté du monde libre de se défendre. Oui ou non, sommes-nous décidés à nous défendre ? Si oui, il restera, entre nous, à mettre au point le système le plus efficace pour la sécurité et la survie de l'Occident. Ce n'est pas celui qui nous est offert. Il est de plus en plus évident que les nations européennes n'y parviendront pas en dispersant leurs efforts, mais, au contraire, en soudant leurs énergies, leurs volontés et leurs ressources, même au prix de quelques sacrifices d'amour-propre malvenu, pour opposer à toute agression éventuelle un bloc défensif sans fissures.

Il est temps encore, pour le Gouvernement, de reconnaître qu'après un an les éléments apportés par l'opposition commencent à se vérifier dans les faits, et d'admettre qu'il faut changer de politique, d'une politique que le groupe socialiste ne saurait cautionner de ses suffrages. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Avant de donner la parole à M. Villon, je dois rappeler que les isolés ont épuisé leur temps de parole. Je demande donc à M. Villon de faire un effort de concision.

La parole est à M. Villon.

M. Pierre Villon. Mesdames, messieurs, les soutiens du pouvoir ont tenté de minimiser l'importance des dépenses militaires par rapport à l'ensemble du budget. Mais, en examinant les budgets dits civils, on y trouve un certain nombre de crédits d'un caractère indiscutablement militaire, tels que les crédits pour l'état-major de la défense nationale, ceux du service de documentation extérieure et de contre-espionnage, une partie importante des crédits du commissariat à l'énergie atomique et du centre d'études spatiales, ainsi que du fonds de développement scientifique et technique. Tout cela est inscrit au budget du Premier ministre.

On trouve au budget des affaires algériennes des crédits pour les sections administratives spécialisées et les 52.900 harkis. On trouve des crédits pour les personnels militaires dans le budget du Sahara, dans celui de l'aviation civile, dans celui des départements et territoires d'outre-mer et dans celui de la coopération.

On trouve, en outre, des crédits pour l'application des mesures de revalorisation des traitements des militaires inscrits au budget du ministère des finances, charges communes.

Il faut enfin, pour tenir compte des normes appliquées dans les autres pays de la coalition atlantique au calcul des dépenses militaires, ajouter les pensions militaires inscrites également au budget du ministère des finances.

Toutes ces inscriptions font un total de 21.200.000 nouveaux francs ou de 2.200 millions d'anciens francs, ce qui fait que les crédits militaires décelables constituent 33 p. 100 du total des dépenses de l'Etat.

Je souligne qu'il s'agit seulement des crédits militaires décelables car dans le budget des travaux publics et des transports, dans le budget des postes et télécommunications par exemple, d'autres dépenses militaires sont camouflées couvrant des travaux demandés par l'état-major ou par l'O. T. A. N.

Je ne fais pas état non plus des crédits portés au budget du ministère de l'intérieur pour les dépenses relatives aux C. R. S. employés en Algérie, dont le rôle militaire est évident.

Les dépenses militaires sont lourdes à cause, premièrement, de l'importance des effectifs et particulièrement des effectifs de soldats de métier, importance due à la prolongation de la guerre d'Algérie; deuxièmement, de la tentative d'engager la France dans la course aux armements due à une conception irréaliste, dépassée et dangereuse du rôle de notre pays dans le monde actuel.

Mais l'importance des dépenses militaires n'empêche pas que l'armée n'a jamais été dans un état aussi déplorable qu'aujourd'hui, que jamais le corps des officiers n'a été ainsi gangrené par les factions.

Le pouvoir s'est montré d'une faiblesse qui frise la complaisance envers les « putschistes » du mois d'avril puisque sur plusieurs centaines d'officiers notoirement connus comme tels il n'en a fait inculper que 101. Sur ce nombre, 30 seulement ont été condamnés sans sursis, dont 16 sont en fuite, tandis que les 14 autres purgent leurs peines dans les conditions les plus agréables à la prison de Tulle. Des officiers ont pu venir témoigner en faveur des inculpés en approuvant le putsch sans aucun inconvénient pour eux.

Il y a eu certes des mutations. Mais les officiers républicains ont l'impression que ces mutations se font d'après un plan destiné à renforcer dans chaque unité le petit clan des activistes, voire à installer un noyau d'activistes dans les unités où il n'y en avait pas.

Ils parlent haut. La propagande fasciste se fait ouvertement dans l'armée alors que la lecture des journaux d'opposition, mais respectueux de la légalité, continue d'être interdite.

Tel officier de la légion peut affirmer en plein mess : « Aujourd'hui, un officier gaulliste ne peut plus rester à la légion ».

Ils peuvent se permettre de voler du plastic, des armes, des uniformes pour un prochain putsch.

M. Daniel Arnulf. Vous devriez aller vivre deux mois en Algérie !

M. Pierre Villon. La transmission des directives pourtant timides contre l'O. A. S. est sabotée, retardée ou accompagnée de commentaires qui en déforment le sens.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Vous devriez être en prison.

M. Pierre Villon. Il y a eu la décision du 7 juin instituant un dégageant par mise en congé spécial.

Cette décision se réclamait des « circonstances ayant justifié la mise en œuvre de l'article 16 de la Constitution ».

On pouvait donc penser qu'elle servirait à épurer l'armée des cadres fascistes. Mais très rapidement le ministre des armées, par des déclarations à la presse, a tranquilisé ceux-là en annonçant que la mesure n'atteindrait que les officiers « dont la compétence professionnelle sera reconnue nettement insuffisante ».

Or, en fin de compte, elle a été appliquée à une quinzaine d'officiers issus de la résistance qui ne peuvent être soupçonnés de la moindre complaisance pour les « putschistes » du 22 avril et dont les qualités professionnelles sont reconnues par les notes de leurs supérieurs. Il y a parmi eux un breveté d'état-major, un candidat bien placé en vue du concours de l'école supérieure de guerre et un titulaire de sept titres de guerre.

Si cette décision contre laquelle je vous ai alerté, monsieur le ministre, par lettre du 6 octobre, restée sans réponse, était maintenue, elle pourrait décourager la minorité d'officiers républicains...

M. Philippe Danilo. Quelle est la signification d' « officier républicain ? »

M. Pierre Villon. ...encourager les factieux et déterminer la masse des officiers attentistes à pencher du côté de ces derniers. C'est une grave responsabilité que vous prendriez.

Si rien n'est fait pour appliquer les règles de la discipline à certains officiers qui s'enorgueillissent de leur participation au putsch d'avril, celles-ci sont, semble-t-il, selon plusieurs témoignages que j'ai reçus, appliquées avec une rigueur quelquefois inhumaine aux soldats du contingent.

Je vous ai demandé déjà par une question écrite s'il est exact qu'à la caserne du 1^{er} R. P. I. M., à Bayonne, cinq jeunes auraient été maltraités par des sous-officiers à coups de poing pour avoir laissé pousser leur barbe, ce qu'ils auraient d'ailleurs fait avec la permission du capitaine Villiers. Est-il exact que trois d'entre eux aient dû être soignés à l'infirmerie et que, jetés en prison, on les aurait fait sortir au bout de vingt-quatre heures et obligés à faire le tour de la cour de la caserne avec, sur le dos, un sac de vingt-cinq kilogrammes et que les deux premiers qui se seraient écroulés auraient été relevés à coups de pied et de ceinturons ?

Pour faciliter votre enquête, je puis vous préciser que les coupables de ces brutalités seraient les sergents Simon et

Foucard, l'adjudant Daviteg et un quatrième sous-officier d'origine allemande.

Depuis que j'ai posé ma question, j'ai reçu un témoignage selon lequel on a fait assister les « bleus », en septembre dernier, dans le même régiment, à une séance de pelote pour les « mettre en condition ».

Est-il exact qu'à la base 117, un capitaine nommé Fontaine ait puni 65 jeunes aviateurs et que, 40 motifs d'emprisonnement régimentaires ayant manqué lors d'un contrôle de la prévôté militaire, mais ayant été retrouvés par la suite, il aurait ajouté quinze jours de prison supplémentaires aux huit jours prescrits initialement ?

Est-il exact qu'au 24^e R. I. C., à Carcassonne, un capitaine, Davelot, bien connu pour ses sympathies activistes lors du putsch d'avril 1961, soit réputé aujourd'hui pour sa dureté envers les appelés, distribuant les punitions pour un rien et supprimant les permissions ?

Est-il enfin exact qu'au groupe de circulation routière 601, stationné en Allemagne, un soldat — je présume qu'il s'appelle Delcluse — simplement soupçonné d'avoir commis une faute, aurait été soumis à la torture par l'électricité par le lieutenant Ablain et l'adjudant-chef Geoffroy ?

Je pose la question : ces méthodes sont-elles appliquées avec votre accord, monsieur le ministre ?

M. Mustapha Deramchi. Avec l'accord de Khrouchtchev, peut-être !

M. Pierre Villon. Sinon, n'y a-t-il pas dans ce resserrement inhumain et indigne de la discipline un système appliqué soigneusement par les factieux qui, tirant les leçons de leur échec d'avril dû essentiellement à la résistance du contingent, voudraient bien, pour préparer une nouvelle tentative, intimider et mater par avance les jeunes appelés ?

Ne pas s'opposer à ces pratiques intolérables, ne pas punir sévèrement leurs responsables constituerait une véritable complicité avec les factieux et une aide directe apportée à leur entreprise.

A ce propos, je voudrais ajouter que nous ne pouvons pas être d'accord sur l'abaissement de l'âge d'appel à dix-neuf ans au lieu de vingt ces dernières années, contre vingt et un ans même, avant la guerre.

Non seulement beaucoup de jeunes sont, à cet âge, encore fragiles physiquement, donc plus facilement victimes de la maladie, mais, de plus, ils risquent de se laisser plus facilement intimider ou influencer par des chefs fascistes.

J'ai montré qu'il y a deux poids, deux mesures en ce qui concerne la discipline, selon qu'il s'agit des officiers ou des simples soldats.

Mais il y a un autre domaine que celui de la discipline où l'on peut constater cette même inégalité.

Vous avez amélioré la solde des officiers. Nous ne sommes nullement opposés à une telle augmentation, encore que nous estimons qu'il fallait augmenter en même temps les traitements de tous les fonctionnaires et travailleurs de l'Etat, tous victimes de l'augmentation du prix de la vie, et non pas augmenter les seuls officiers par une modification de points d'indices, donc par une rupture des parités avec d'autres serviteurs de l'Etat.

Mais pourquoi donc les sous-officiers, hormis ceux de la gendarmerie et quelques cas exceptionnels — ceux qui ont atteint un grade relativement élevé très peu de temps après le service légal — n'ont-ils bénéficié d'aucune augmentation ?

Pourquoi un sous-officier, passé à la retraite avec le grade de sous-lieutenant, ne bénéficie-t-il pas d'une augmentation de sa retraite, proportionnelle à l'augmentation de la solde d'un sous-lieutenant d'active ?

M. Philippe Danio. Parce que vous ne votez pas les budgets militaires !

M. Pierre Villon. Et pourquoi, enfin, le prêt des soldats du contingent est-il resté à 0,30 nouveau franc, c'est-à-dire au taux fixé en 1952 et qui, déjà à ce moment là, était en retard sur la dépréciation du franc ?

Il ne serait pas excessif de le porter à un nouveau franc, d'autant plus que, seules les familles indigentes pouvant obtenir actuellement l'allocation militaire, d'ailleurs insuffisante, la plupart des parents, ouvriers ou petits paysans, ne peuvent envoyer d'argent au fils qui est soldat.

Rien, au surplus, n'a été prévu dans le budget pour assurer la gratuité pour les appelés sur tous les moyens de transport, y compris les cars des lignes privées, ni pour augmenter l'allocation alimentaire qui, pour tenir compte de la hausse des prix, devrait être portée en territoire métropolitain de 296 à 400 francs par jour. Certaines manifestations qui ont lieu dans les casernes contre la mauvaise nourriture et en Algérie contre les rations insuffisantes pour les unités en opérations...

M. Mustapha Deramchi. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Villon. ...devraient faire comprendre la nécessité d'une telle augmentation, sans parler du souei de la santé des jeunes Français accomplissant leur service, qui devrait guider un gouvernement se préoccupe de l'intérêt national.

Les appelés et les sous-officiers du contingent et de carrière, qui, dans leur masse, ont refusé de suivre les ordres des généraux et colonels félons, en avril dernier, ne manqueront pas de tirer certaines conclusions en constatant que la sollicitude du Gouvernement pour l'armée se limite au seul corps des officiers.

Pour notre part, nous faisons remarquer que si le pouvoir espère ainsi regagner de l'autorité sur les factions d'officiers fascistes, il se trompe. Au contraire, il flatte leur esprit de caste et renforce leur conviction de la faiblesse du pouvoir à leur égard.

Ma dernière observation concerne la politique du Gouvernement à l'égard des travailleurs des arsenaux et établissements de l'Etat, à qui vous avez proposé une augmentation de 5,2 p. 100. Or l'application de l'indice des salaires constaté par les statistiques officielles, qui est passé de 100 en 1957 à 137 en juin 1961, exige une augmentation de 14,84 p. 100. Elle est d'autant plus justifiée que tous les jours interviennent de nouvelles augmentations du prix de la vie.

Vous continuez à refuser la suppression de l'abattement d'un sixième sur les annuités de versement réellement effectuées, ce qui défavorise pour leur retraite les travailleurs de l'Etat de 20 p. 100 par rapport à ceux du secteur nationalisé.

Vous continuez à leur refuser d'augmenter la subvention de l'Etat aux cantines, laquelle est restée à 15 francs depuis 1947 alors qu'elle devrait être de 75 francs si elle était proportionnelle aux salaires, et plus élevée encore si elle était proportionnelle aux prix.

Vous leur refusez la prime annuelle appliquée dans l'industrie privée et nationalisée. Vous leur refusez les améliorations de carrière, ce qui fait que les jeunes trouvent avantageux de quitter les établissements de l'Etat pour passer à l'industrie privée où leur accession aux catégories supérieures est obtenue plus rapidement.

Tous ces refus et d'autres faits précis démontrent que le Gouvernement actuel veut poursuivre la politique de ses prédécesseurs tendant à fermer les établissements de l'Etat ou à les céder aux sociétés privées, ce qui permettrait : d'une part, de faire perdre aux travailleurs le bénéfice de leur statut et, d'autre part, d'apporter aux capitalistes français et étrangers de l'industrie de l'armement la nouvelle source de profits qu'ils réclament.

Au moment de la fermeture de l'atelier de chargement de Moulins, nous avons pu prouver qu'elle aboutissait à faire passer des commandes à Manurhin, à un prix plus élevé pour les finances de l'Etat.

Nous serions heureux, monsieur le ministre, si vous pouviez nous détromper et nous assurer qu'aucune nouvelle fermeture n'est envisagée dans les années prochaines.

Pour conclure, je dirai que la charge trop lourde des crédits militaires doit être allégée. Elle peut l'être par une autre politique. Il faut arrêter la guerre d'Algérie par la négociation, rapatrier immédiatement le contingent, ramener tout de suite à vingt-quatre mois la durée du service militaire — selon une promesse faite, mais non tenue — revenir rapidement à la durée légale des dix-huit mois.

Il faut abandonner la politique irréaliste des situations de force eu égard au camp des Etats socialistes et la course insensée aux armements atomiques qu'elle implique... (*Exclamations à droite et au centre droit.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Les cinquante mégatonnes de Khrouchtchev !

M. Pierre Villon. ...et s'orienter vers une politique de coexistence pacifique et de désarmement général, universel et contrôlé, au lieu d'appuyer les dirigeants de l'Allemagne occidentale dans

leurs revendications territoriales et dans leur opposition à toute négociation.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Allez dire cela à Moseou !

M. Pierre Villon. Tant que la politique gouvernementale tournera le dos à ces exigences de l'intérêt national, nous refuserons de voter les crédits militaires. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

M. André Jarrot. Vous ne les avez jamais votés !

M. Pierre Villon. Nous les avons votés en 1945 et en 1946.

M. le président. La parole est à M. Raphaël-Leygues. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Raphaël-Leygues. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'an passé et il y a deux ans, j'étais intervenu sur le budget des armées.

Il y a deux ans, j'avais souhaité une loi de programme et la valorisation de la fonction militaire. J'avais particulièrement insisté, d'ailleurs, sur la situation peu enviable des sous-officiers des trois armes et particulièrement des officiers mariners de la marine dont l'avancement est plus lent que celui de leurs camarades des autres armes.

L'an passé, j'ai commenté la loi de programme et je l'ai approuvée; cette année nous passons à l'exécution. En votant la loi de programme l'an dernier, chacun pensait qu'elle constituait une promesse d'avenir; mais notamment pour la marine — et je m'exuse de revenir toujours à l'arme que je connais le mieux — dans l'immédiat c'est « une sorte de blocage ».

Depuis un an, les études concernant le moteur atomique ont suivi leur cours, et je vous en félicite, mais ce n'est pas le seul problème important de notre flotte atomique. Il y a les armes, il y a le sous-marin proprement dit pour lequel j'avais demandé et obtenu l'an dernier, grâce à M. Frédéric-Dupont, une rallonge de crédits.

J'espère que cette ouverture de crédits vous permettra de poursuivre l'effort et de conclure harmonieusement ce problème, car la marine accepte, je pense, volontiers dans l'immédiat d'être bloquée si elle est sûre que ses espoirs ne seront pas vains.

Certains orateurs reviennent sur le principe même de la loi de programme. M. le président Paul Reynaud l'a fait avec une éloquence à laquelle je rends hommage.

Je veux sur ce point présenter plusieurs observations.

Etant donné les options prises l'année dernière, rien ne serait plus mauvais que de voir ce choix, cette option même de la loi de programme remise en cause, alors que le programme s'étend sur plusieurs années.

Sur un point très partitulier, à ce point précis de mon propos, je voudrais m'expliquer auprès du président Paul Reynaud. Si j'ai pu l'interrompre de façon un peu violente, il sait assez le respect et l'affection que je lui porte pour comprendre que je ne fais pas de questions de personne et que je respecte les opinions de chacun tant sur les choses que sur les hommes. Cependant, si, lorsqu'il a parlé avec admiration du général Valluy, j'ai réagi un peu brutalement, j'ai réagi seulement en modeste combattant d'Indochine, et je demande qu'on m'en excuse.

Je connais peu le général Valluy et je n'ai bien sûr contre lui aucun grief personnel. Sur le plan de l'intérêt national je reproche cependant à cet officier général un certain nombre de choses. Il n'est certes pas coutume, dans une assemblée, de parler d'hommes qui ne sont pas là pour se défendre. Mais puisqu'on en a parlé dans un sens, il est permis à un parlementaire libre d'un pays libre d'en parler dans un autre sens.

Mes chers collègues, je n'ai jamais été communiste et je n'ai jamais fait antichambre chez M. Maurice Thorez.

Je reproche au général Valluy une première chose : au commencement de la guerre d'Indochine, il nous a fait nous battre aux côtés des Vietminhs contre les nationalistes non communistes, sur l'ordre sans doute de notre collègue Maurice Thorez, vice-président du Gouvernement de notre autre collègue Georges Bidault.

Je lui reproche cela très nettement, car sa faute a été très grave.

Monsieur le ministre des armées, vous ne pouvez pas avoir d'opinion sur la question car, à ce moment-là, vous étiez pri-

sonnier des Vietminhs et enfermé dans une cage comme le cardinal La Balue. Et vous ne pouviez pas savoir ceux qui étaient les aides efficaces de vos géoliers.

M. le ministre des armées. Cela s'est mieux terminé! (*Sourires.*)

M. Jacques Raphaël-Leygues. Oui, cela s'est en effet mieux terminé pour vous que pour le cardinal La Balue, et nous sommes très heureux de vous voir vivant... et surtout là où vous êtes.

Mais je reproche au général Valluy une seconde chose grave : le commencement de la guerre d'Indochine se situe entre le 23 novembre 1946 et le 19 décembre de la même année; le 23 novembre 1946 s'est soldé par un très grand chaos et un très grand désordre dont les conséquences sont incalculables.

Je suis en train d'écrire un livre sur l'Indochine qui livrera toute la documentation sur ce problème, mais quand je repense à cette journée du 23 novembre 1946, je dois dire que c'est toujours avec une sorte de malaise.

Il est certain que ce jour là la sainte trinité Valluy-Bidault-Thorez, qui était au pouvoir — Valluy, commandant supérieur, Bidault, président du Gouvernement, Thorez, vice-président — n'a pas donné des résultats excellents.

A Bizerte, nous avons attendu trois heures sans répondre aux attaques, ensuite nous sommes passés à l'action, fermement sans doute, mais sans cruauté inutile; nous avons été fidèles à nos traditions. Quand on compare l'ordre qui a régné à Bizerte entre le Gouvernement et le commandement, à l'immense « pagaille » et au massacre des 6.000 femmes et enfants de novembre 1946, je préfère de Gaulle-Debré-Messmer-Amman au trinôme Valluy-Bidault-Thorez. (*Applaudissements.*)

Au centre droit. Cela n'a rien à voir avec la présente discussion !

M. Jacques Raphaël-Leygues. Troisièmement, je reproche au général Valluy d'avoir été contre un cessez-le-feu le 15 août 1947, en Indochine, qui aurait à ce moment-là retourné les Américains dans notre sens et montré que les bellicistes étaient réellement les Chinois communistes.

Je lui reproche également de s'être révélé contre une circulaire venue de Saigon demandant que l'armée « ne soit pas armée de reîtres ». A ce moment, en 1946, dans quelques unités certains éléments très peu nombreux avaient commencé à pratiquer la torture. J'avais été de ceux qui, pour le bon ordre de l'armée et pour l'honneur de la France, s'étaient prononcés contre ces procédés.

Le général Valluy à ce moment n'a pas vu que — permettant des inhumanités regrettables — il laissait s'infiltrer une gangrène qui allait se développer dans tous les sens et au détriment d'éléments contradictoires et opposés. Par faiblesse, par « gentillesse mondaine », il a dit « Mais c'est très bien », il n'y a aucune sanction à prendre.

Je lui reprocherai cela toute ma vie car ce fut par faiblesse mandarinale le commencement d'un processus « inouï ». Je lui reproche par ailleurs, au commencement de la guerre d'Algérie, d'avoir été peut-être un peu mondainement bradeur. Il n'est devenu « Algérie française » que depuis qu'il est dans la 2^e section et que le général de Gaulle ne lui a pas donné, sur le plan du prolongement de sa carrière militaire, la récompense à laquelle il croyait avoir droit. (*Mouvements divers.*)

Voilà ce que je voulais préciser au président Paul Reynaud.

M. Etienne Arnulf. Qu'est-ce que cela a à voir avec le budget militaire ?

M. Jacques Raphaël-Leygues. Ce que cela a à voir avec le budget militaire ? Les budgets, militaires ou autres, sont appliqués par des hommes. Tout se ramène à l'homme. La valeur des hommes, leur qualité humaine, la gloire militaire de chacun à son importance.

Voyez-vous, je suis moi-même un militaire d'active en mission hors cadre et j'aime l'armée, j'aime les armées, je les aime de tout mon cœur et je suis prêt à verser mon sang pour elles, pour les défendre quand certains les attaquent en bloc et mettent notre pays en accusation avec un « masochisme » affreux, seulement, il ne faut pas que les jeunes de l'armée confondent les vraies gloires avec ce que je crois être de fausses gloires.

Voilà la question et voilà ce que « cela » a à voir avec le budget militaire. Mon propos répond justement aux nobles paroles, qu'il voulait apaisantes, de M. Bergasse.

Mais reprenons le débat sur le budget lui-même. Je vous dirai, monsieur le ministre, que tout le monde sait très bien que pour votre force de frappe tout ne vas pas tout seul. Je suis persuadé cependant qu'après une petite période de tension, vous arriverez à vos fins.

Sur le plan maritime, je voudrais que l'année 1962 voie arrêter de façon très précise les données de base de la réalisation de la marine atomique, dont les grandes lignes avaient été esquissées il y a deux ans et les caractéristiques techniques définies l'an dernier.

Il faudrait que vous décidiez la mise en chantier du sous-marin atomique le 1^{er} janvier 1963. Il ne faudrait pas que cette année se terminât sans que soit décidée cette mise en chantier de notre premier sous-marin atomique. Sans cela, ce serait bien décevant et bien tardif.

La marine est celle des trois armes qui a le plus d'avenir. Il faut qu'elle le sente. Et presque personne ne le lui dit ; elle ne le dit à personne. C'est sur cette sorte de « timidité » de la marine que je conclurai d'ailleurs.

Permettez-moi cette année de parler plus longuement de la revalorisation de la fonction militaire, qui est en voie de règlement, ce dont, monsieur le ministre, je vous rends témoignage.

A propos de cette revalorisation, j'évoquerai la situation des officiers mariniens, surtout de ceux qui ont plus de neuf années de service, qui sont les plus mal traités.

Un maître fourrier ayant douze années de services et père d'un enfant n'a vu sa solde augmenter que de 1.200 francs, soit 1 p. 100, alors que tous les officiers ont obtenu des majorations de solde suivant des barèmes allant de 3 à 8 p. 100.

La revalorisation de la profession militaire s'est faite autour d'une moyenne de 5 p. 100, et je m'en réjouis. J'ai posé à ce sujet sur la revalorisation des soldes des sous-officiers des trois armes une question écrite il y a quelques jours, et je ne reviens pas sur ses termes. Je sais très bien que l'augmentation des soldes des sous-officiers après neuf années de services coûtera un nombre important de milliards. Cependant, je vous demande de régler ce problème tout de suite. Mon excellent collègue M. Bellec traitera le problème sur un plan plus technique et comptable ; je l'évoquerai seulement sur le plan militaire et sur le plan moral.

Au cours de ces dernières semaines d'ailleurs, le métier m'a repris et j'ai étudié minutieusement et « fil à fil » cette question des sous-officiers et de la revalorisation des soldes. Je reproche à certains services de la marine de n'avoir pas été assez dynamiques. Ils se sont défendus avec une courtoisie parfaite, en rédigeant très bien leurs notes, mais ils n'ont pas fait donner les gros canons de marine, la grosse artillerie.

L'intendance a suivi, mais elle a suivi lentement et sans ardeur.

M. René Schmitt. Il fallait utiliser des torpilles ! (*Sourires.*)

M. Jacques Raphaël-Leygues. Si j'interviens aujourd'hui, monsieur le ministre, c'est, d'une part, pour que vous répariez l'injustice dont sont victimes les officiers mariniens et, d'autre part, pour que vous tiriez la leçon de certaines carences sur le plan des structures.

Le sage Anacharsis, dans la légende hellène, disait : « Il y a trois sortes d'êtres au monde, les vivants, les morts et ceux qui sont sur mer ».

Il y a eu trois sortes de marins : les marins de la vieille Grèce, qui étaient surtout des soldats et des marins de beau temps ; les Phéniciens, qui étaient des commerçants, et les Vikings, qui étaient de vrais marins « par nécessité ». Ils ne pouvaient être que marins.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Il y a aussi les marins d'eau douce !

M. Jacques Raphaël-Leygues. J'en viens précisément à cette sorte de marins et pour une fois je rejoins M. Biaggi. (*Sourires.*) Il y a également les « propriétaires » de la marine ; ce sont des hommes qui portent parfois l'uniforme, mais qui ne partagent pas les risques et la vie quotidienne des marins. Ce sont des « torpilleurs » de couloirs ministériels.

Sur tous les bateaux, sur tous les sous-marins atomiques américains, le commandant, le matelot, le médecin, l'ingénieur, le commissaire courent les mêmes risques et se connaissent. C'est ainsi que la marine française s'était faite, c'est ainsi qu'elle survivra.

Il existait un bateau qui s'appelait le *Commissaire principal Deligny*, du nom d'un commissaire qui, militairement, s'était conduit en héros pendant la guerre de 1914-1918.

La marine française a tort, actuellement, de ne point perpétuer cette tradition d'existence commune. Je suis terrifié quand je vois que le directeur du commissariat affecte sur le porte-avions *Clemenceau* ou sur le porte-avions *Foch* des officiers subalternes du commissariat, et non pas des officiers supérieurs, réservant ces derniers à des postes dits « portuaires ». Ils doivent rester à terre, n'est-ce pas ! Cela est aberrant !

La marine, c'est d'abord la vie sur mer. Aucun commissaire général, aucun contrôleur général ne peut administrer ou contrôler de façon raisonnable s'il ne connaît pas la marine, s'il n'y connaît plus personne, s'il n'a pas appareillé sur un bateau de guerre depuis vingt ans. Il y a 117 officiers généraux en service dans la marine, de même qu'il y a 500 officiers généraux à peu près en service dans l'armée de terre. Vous auriez intérêt, monsieur le ministre, à ordonner que ces 117 officiers généraux, investis de responsabilités, appareillent au moins quinze jours par an sur un bateau de guerre. (*Applaudissements.*)

Ces officiers généraux sont des hommes pleins de culture, d'imagination, de cœur, ils aiment la marine mais — et j'en reviens à la question des soldes des officiers mariniens — les notes qu'ils vous préparent n'ont aucun rapport avec la vie actuelle sur un bateau de guerre, n'ont aucun rapport avec ce que sont actuellement les officiers mariniens et les matelots en 1961.

Comment voulez-vous, monsieur le ministre, qu'ils le sachent ? Le directeur du commissariat de la marine est un homme charmant, mais qui n'a pas voyagé sur un bateau de guerre depuis vingt-quatre ans.

Ne croyez pas, monsieur le ministre, qu'il y ait de ma part un désir de brimer qui que ce soit. Je suis persuadé que ces officiers généraux seront très heureux de voyager un peu et de se mêler à la marine.

Mussolini faisait sauter ses généraux d'un tremplin dans un cercle de feu pour les aguerir. Ce n'est certainement pas votre intention. (*Sourires.*) Mais des hommes qui portent la casquette d'amiral, avec une ancre sur cette casquette, doivent connaître la marine actuelle. Celui qui s'occupe des vivres des sous-marins doit avoir vécu quelques jours sur un sous-marin moderne. Celui qui s'occupe de l'habillement du personnel des ponts d'envol d'un porte-avions doit avoir vécu sur un porte-avions. Cela me semble évident.

J'étais convié récemment à dîner chez des amis, avec un officier général d'un corps assimilé de la Marine. Parmi les convives se trouvait une dame qui lui dit : « Amiral, ma pensée vous suivra sur les mers ».

Il lui a répondu : « Mon Dieu, madame, merci », mais moi je pensais : il n'est pas monté sur un bateau depuis vingt-quatre ans ! (*Rires.*)

Qu'on m'entende bien. Je trouve parfaite la réforme nuancée et juste que vous avez entreprise l'année dernière au sujet de ce que l'on appelle en Angleterre « la liste humide et la liste sèche ». Les textes pris, après les tâtonnements inévitables, se révéleront excellents. Il importe en effet de donner de l'avancement à tous ces scientifiques remarquables qui rendent autant de services à la marine que l'officier qui commande un escorteur.

Mais, même pour eux, je vous supplie, monsieur le ministre, de prévoir chaque année des stages sur un bateau de guerre, sans quoi eux aussi perdront « le contact ».

J'ai beaucoup hésité avant d'aborder le deuxième point de mon exposé parce que j'aime profondément la marine et je répugne à critiquer quoi que ce soit. Cependant, il est des moments dans la vie où il faut prendre date, et le manque de « rayonnement » de la marine est grave...

La marine a une sorte de noblesse dans ses rapports humains qui est impressionnante. Et bien des fois, dans ma carrière, j'en ai été fier. Dans un carré d'officiers règne une atmosphère de tenue morale et intellectuelle qui est belle même quand elle se « farde » par une sorte de consigne de gaieté et d'ironie. Seulement, la marine a les défauts de ses qualités. Elle est belle, mais elle est sans ouvertures vers l'extérieur. Elle reste complètement sur elle-même. Elle rappelle ces appartements à la fois merveilleux et sinistres où rien ne traîne, où tout est verni, et qui sont tristes : les appartements des ménages sans enfant.

L'essentiel certes pour la marine, c'est cette qualité humaine. Les équipages sont heureux de servir, sympathiques et ouverts. Les jeunes officiers mariniens sont beaucoup plus cultivés que ne l'étaient jadis leurs devanciers. Mon collègue Bellec qui appartient à ma génération est de mon avis.

Je regardais récemment la liste des livres que demandaient à la bibliothèque et aux foyers les jeunes officiers marins de trente ans. Ce choix dénote une culture, une qualité qui est tout à fait remarquable et riche d'espoirs.

Les officiers ont la volonté de servir. Ils ont le sens de l'intérêt général. Certes, l'école navale est moins difficile qu'elle n'a été, et là, nous constatons ce manque de « relations publiques » de la marine qui ne recherche pas de candidats. Mais ces jeunes officiers ne sont pas des mondains. Ils ont connu l'Indochine et l'Algérie. Ils ont déjà eu des discontinuités formatrices dans leur existence commençante. Ils ont, très jeunes, assumé des responsabilités, c'est excellent. Ils sont insuffisamment formés sur le plan des missions futures de la marine, mais ils ont la qualité humaine.

La marine a des chefs prestigieux qui ont fait leurs preuves pendant la guerre.

Alors vous me direz : « Tout va bien ». Eh bien ! non.

En effet, pourquoi, oui, pourquoi cet appartement si bien « briqué », semble-t-il sans espoir ?

Toutes ces intelligences, tous ces courages, ces quelques génies, même, aboutissent à un ramassis de petits commandements de la marine à terre, de petites préfectures maritimes où l'on s'envoie l'un à l'autre des papiers aigres-doux, où l'on ne fait même pas d'administration mais une sorte de « gestion rétrécie ».

La marine mérite mieux que cela.

La première cause du malaise est budgétaire. La marine n'a pas d'argent.

Mais pourquoi ne se défend-elle pas justement dans la presse, à la tribune, dans les livres, dans les notes qu'elle vous envoie ?

Pourquoi notre admirable marine est-elle rétractée sur son passé ? Pourquoi refuse-t-elle les contacts avec ceux qui ne demanderaient qu'à la servir et à l'aimer. Je crois avoir saisi les raisons de cet isolationnisme un jour déjà lointain et j'en souffre encore. C'était après la Libération. Nous fêtions Pierre Loti. Nous étions une trentaine dans les grands salons du ministère de la marine et j'étais fier de servir cette marine courageuse et réservée. Certains des participants étaient compagnons de la Libération, d'autres seulement décorés de la Légion d'honneur et d'une croix de guerre, plus ou moins constellée, mais sans grand tapis persan tenant la moitié du poitrail. Rien de vulgaire, rien de spectaculaire.

J'étais fier d'appartenir à cette marine, fier de cette discipline « très profonde et très intérieure », sans claquements de talons inutiles. Même le « Mes respects » vient d'autres armes. Dans l'ancienne marine, on disait : « Bonjour monsieur ».

C'est alors qu'on nous lut les phrases qu'adressait aux marins, en 1917, Pierre Loti, phrases que je sais par cœur depuis tant d'années, et qui sont admirables, car elles résument parfaitement la marine française :

« Ce que je constatais d'abord, non sans surprise, c'est qu'ils étaient des « sages »... Oui, des sages, si paradoxal que cela puisse paraître. Oh ! lorsque que plus tard, l'honneur m'échut à mon tour de les commander, je me les rappelle si magnifiques, par ces grands mauvais temps où, naguère, le sort du navire se réglait dans la mâture ! »

Je sais ces phrases par cœur, depuis tant d'années.

Pierre Loti concluait, je dis ces phrases de mémoire :

« Vos âmes elles-mêmes, si droites et si jolies, de grâce, n'y changez rien ! Cela, par exemple, je vous le dis de tout mon cœur et de toutes mes forces. Ah non ! n'y changez rien ! Tâchez de rester ce que vous êtes et ce qu'étaient vos ancêtres. Oh ! restez dans toute la plénitude du sens admirable que j'attache à ce mot là : « Restez des matelots. »

En descendant l'escalier monumental de la rue Royale, j'étais donc fier d'appartenir à la marine. Et l'un de mes camarades me disait : « Ce qu'il y a de bon dans la marine, c'est que lorsqu'elle dit du mal d'elle-même, elle le dit toutes portes fermées ; c'est sa seconde force. »

Et je répondais par la phrase célèbre de la princesse Mathilde — de résonance, à vrai dire, assez radicale-socialiste — « Une vraie famille, c'est un ensemble de gens qui s'attaquent en particulier, certes, mais qui se défendent toujours en bloc. »

Ce que disait mon camarade était vrai. Ce que je disais était vrai aussi.

Néanmoins, il y a toujours un point d'équilibre à chercher, il ne faut pas que la marine soit une maison dont toutes les portes

claquent, mais si la rue Royale ne veut pas ouvrir ses portes, il serait bon tout de même qu'elle ouvre ses fenêtres, et là est tout le problème, par quoi je voudrais conclure.

Je pensais en effet : lorsque la marine a voulu être isolationniste, cela nous a donné, sous Napoléon, les mensonges de Decrès, l'amiral Gantaume « allant de Brest à Berthaume » et la défaite de Trafalgar.

Quant la marine ne s'est pas occupée que d'elle-même, cela nous a donné les explorations de Joinville, cela nous donna justement la conquête des cœurs au nom des verbes savoir comprendre, respecter et aimer, au nom des trois mots liberté, égalité, fraternité, sur des pays grands comme les deux tiers de l'U. R. S. S.

Je pensais alors cela, et cela était vrai. La marine française est respectée et aimée dans tous les pays d'expression française.

Lorsque j'ai été envoyé il a quelques jours par M. le Premier ministre et par vous-même, monsieur le ministre, en mission dans ces douze Républiques indépendantes d'expression française, j'ai été fier pour la marine de constater qu'après tant d'années, le premier bateau de la marine gabonnaise s'appelle le « Lieutenant de vaisseau Boué-Villemetz », parce que Boué-Villemetz n'avait fait que du bien au Gabon, et que la capitale du Congo s'appelle Brazzaville, parce que Brazza avait enterré les armes de guerre et n'avait fait que du bien au Congo et d'ailleurs dans tous les pays de l'ancienne A. E. F.

Il faut donc que la marine ne soit pas la marine de la marine, mais la marine de la France.

Ses traditions doivent être pour nous riches d'espoir, mais il faut que le budget, les structures, l'état d'esprit de certains éléments de la rue Royale permettent à ces traditions de s'épanouir justement en espoirs nouveaux.

Il faut donc, monsieur le ministre, que vous répariez les carences et les erreurs concernant la solde des sous-officiers, car, M. Bellec vous le dira tout à l'heure, le fait que les sous-officiers fidèles et dévoués ont été brimés a été une stupeur, une consternation, plus encore : une surprise.

Il faudra ensuite, ce qui est fondamental, envisager des structures nouvelles afin que la marine redeviennne justement ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, ce qu'elle est encore dans sa chair.

Il y a certes quelques croûtes qui ont poussé sur des cicatrices anciennes et qui seront expulsées par des chairs jeunes. Il y a certes aussi sous vos pas quelques peaux de bananes, mais de bananes qui n'ont pas été cueillies sous les tropiques ; elles l'ont été dans quelque popote de Paris.

M. René RADIUS. Hélas !

M. Jacques Raphaël-Leygues. Mais la marine est prête à s'épanouir et elle ne dit pas qu'elle est l'arme de l'avenir. Elle ne le sait même pas. Je voudrais qu'elle prit conscience de sa mission. Je voudrais qu'elle prit confiance car, je le répète, elle est admirable et homogène dans les qualités humaines de ceux qui la constituent.

Le médecin de marine est un bon médecin, le commissaire de marine est un bon commissaire, l'officier de marine est un bon officier, l'ingénieur du génie maritime ou l'ingénieur mécanicien de marine sont de bons ingénieurs. Tous ont une qualité individuelle extraordinaire. Vous avez pu constater la valeur de chacun, monsieur le ministre, lorsque vous avez étudié la question de la bombe atomique.

Mais tout cela reste dans des structures un peu molles, un peu vieilles et ne peut pas durer.

Oh ! le problème est soluble. Vous disposez du matériel humain et de crédits. Vous pouvez tout ! Henri Poincaré disait : « Une maison, cela se fait avec des matériaux, mais il faut un architecte ». Soyez l'architecte qui nous fera une marine moderne et vivante, une marine de sous-marins atomiques et une « école d'hommes », mettez rapidement en chantier ce premier sous-marin atomique. Il faut que la marine sache qu'elle aura la mission qu'elle mérite !

Soyez cet architecte. Vous en êtes digne et nous vous aiderons de toutes nos forces. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bellec, dernier orateur que nous pourrons entendre ce matin.

M. Paul Bellec. De nombreuses voix, et des plus autorisées, ont déjà appelé votre attention, monsieur le ministre, sur

l'émotion provoquée parmi les sous-officiers, tant en activité qu'en retraite, par la publication des mesures envisagées pour la revalorisation de la condition militaire. A vrai dire, le mot de consternation traduit mieux l'état d'esprit actuel de ce personnel.

L'espoir qui pouvait résulter des nombreuses assurances données par le Gouvernement a fait place à une douloureuse amertume chez ceux auxquels, monsieur le ministre, vous rendiez ici même, en novembre 1960, un vibrant hommage.

Il n'entre pas dans mes intentions de refaire un exposé général de la question : notre rapporteur et plusieurs de nos collègues l'ont fait en des termes auxquels je n'associe de tout cœur. Permettez-moi, toutefois, de souligner combien se répercutent fâcheusement les erreurs et les insuffisances que l'on a dénoncées à propos d'un corps auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, celui de la maistrance de la marine nationale.

Sur le papier, en l'occurrence le *Journal officiel* du 7 septembre 1961, les officiers marinières bénéficient du même sort que leurs homologues des autres armes. En fait, continue à s'aggraver pour eux une situation déjà défavorable, en raison des conditions d'avancement et des servitudes particulières à leur arme.

J'ai sous les yeux un tableau, pour 1960, de l'ancienneté moyenne de service des postulants lors de la promotion au grade de second maître de deuxième classe. A sa lecture, on constate que cette ancienneté moyenne, variable bien entendu selon les spécialités du service général, s'étage entre cinq et quinze ans, les chiffres les plus souvent cités dans ce tableau étant de huit, neuf et dix ans. A la différence d'autres armes, les officiers marinières n'accèdent donc aux grades supérieurs qu'avec une ancienneté déjà importante, ce qui les exclut automatiquement du bénéfice des mesures prises, lesquelles ne profitent en fait qu'aux jeunes sous-officiers.

Il convient également de noter que la comparaison du système des échelles de soldes fait ressortir un net désavantage pour les officiers marinières et les quartiers-maîtres de première classe.

A ces constatations comment ne pas ajouter les servitudes particulières d'une existence parfois consacrée, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, au service et qui, par des mutations et déplacements fréquents, limitent les possibilités d'une vie familiale et normale et d'un confort difficile à trouver dans les meublés de Brest, de Cherbourg, de Lorient, de Rochefort ou de Toulon.

Nos marins, certes, ne se plaignent pas, loin de là ! des exigences d'un métier exaltant qui, en tout temps et en toutes circonstances, a su conserver ses traditions, sa grandeur et son rayonnement. (*Applaudissements.*)

Mais, monsieur le ministre, ils ont peine à comprendre que, spécialistes qualifiés et de valeur unanimement reconnue, ils soient écartés du bénéfice d'avantages accordés à d'autres armes.

La situation est nette. Comme leurs camarades sous-officiers, les officiers marinières en activité restent déçus par rapport aux parités de 1945 et les retraités demeurent les seuls agents retraités de l'Etat dont les indices n'ont pas été revalorisés depuis 1948. Ce qui ajoute à la gravité de cette situation c'est que, dans le même temps, tous les officiers ont reçu une augmentation de 15 à 65 points.

Je ne veux pas faire de démagogie, mais force m'est de constater que c'est la première fois, sans doute, dans l'histoire sociale des armées qu'une telle différence de traitement est observée entre les personnels officiers et non officiers.

Cette mesure inopportune, injuste, vous ne l'avez pas voulue, je le sais, monsieur le ministre des armées. Je vous demande d'aider à la réparer.

Comme leurs camarades, les officiers marinières et quartiers-maîtres de première classe comptent parmi les meilleurs serviteurs de la République. Il est juste qu'une amélioration indicière avec ses incidences normales sur les retraites et les pensions d'ayants droit vienne leur apporter l'assurance que vivre et vieillir dans des conditions décentes est la preuve de la reconnaissance de la nation. (*Applaudissements.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436) (deuxième partie) (rapport n° 1445 de M. Marc Jaquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Dépenses militaires (articles 24 et 25) (*suite*) :

Section commune (annexe n° 39. — M. Dorey, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Voilquin et n° 1507 de M. Halbout, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section commune (outre-mer) (annexe n° 40. — M. Roux, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Bourgund, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section air (annexe n° 41. — M. Pierre Ferri, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Moynet, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section guerre (annexe n° 42. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Le Theule, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section marine (annexe n° 43. — M. Fraissinet, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Frédéric-Dupont, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Budgets annexes des essences et poudres (annexe n° 44. — M. Delesalle, rapporteur spécial ; avis n° 1504 de M. Jarrot, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Travail (annexe n° 25. — M. Boisdé, rapporteur spécial ; avis n° 1478 de M. Degraeve, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite des discussions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)